épône
MA VILLE, MA VIE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 3 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur JOVIC Ivica, Maire.

Étaient présents :

M. Ivica JOVIC, Maire ;

Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, Adjoints au Maire ;

Mme Danièle CLOUARD, Mme Marie TAINMONT, Conseillers Délégués ;

Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Francis RIALLAND, M. Philippe LEFEVRE, M. Guy MULLER, Conseillers Municipaux,

Absents excusés ayant donné procuration :
Mme Véronique LOURDIN, procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Thierry ARFI, procuration à M. Olivier ECHARD
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, procuration à M. Franck BUNEL
Mme Florence JOUANNEAU, procuration à Mme Danièle MOTTIN
M. Raoul LIMA, procuration à M. Didier DIROL
Mme Harmony LE CALLENNEC, procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Sofia RAFAÏ, procuration à M. Emmanuel BOLLE

Monsieur Daniel RIPERT a été désigné Secrétaire de séance.

La feuille d'émargement circule.

Adoption du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Commentaires :

M. BOLLE. Deux, trois petites coquilles sont à corriger : page 4, lors de l'échange sur le marché du nettoyage dans les écoles, il s'agissait de classes et non de places.

M. TRUFFAUT. Page 16, ce n'est pas une remarque sur le contenu, mais sur le fait que j'attendais quelque chose que l'on n'a pas eu. Je vous demandais si vous vous engagiez à donner les chiffres démographiques pour le collège, vous aviez dit n'avoir aucun problème à les donner, mais vous ne nous les avez jamais donnés. Que doit-on en penser ? Vous remettiez en cause les chiffres d'Emmanuel, et je vous avais demandé les vôtres. Vous vous étiez engagé à les donner, mais nous ne les avons toujours pas.

M. le MAIRE. Dès que je les obtiens du Département, vous les aurez.

M. TRUFFAUT. Ce Conseil Municipal date du mois de juin, vous aviez largement le temps de les demander. Je pense que c'est quelque chose qui a été mûrement réfléchi depuis longtemps.

M. le MAIRE. C'était septembre, non ?

M. TRUFFAUT. En septembre, cela fait deux mois. Le collège est passé de 900 à 800 élèves. Vous nous dites que c'est largement suffisant, nous pensons que non. Nous attendons toujours vos chiffres et l'on peut se demander s'ils existent.

M. le MAIRE. Je donne la parole à Monsieur Muller.

M. MULLER. Ces chiffres sont toujours validés par l'Éducation Nationale qui applique les ratios habituellement appliqués sur l'ensemble des collèges.

M. TRUFFAUT. J'entends bien, mais nous voulons juste les avoir. Au mois de septembre, vous dites qu'il n'y a aucun problème pour les donner, vous ne les aviez pas. Cela veut dire que les études sur le dimensionnement du collège ne sont pas faites.

M. le MAIRE. Vous ne pouvez pas tirer des conclusions aussi hâtives que cela.

M. TRUFFAUT. Monsieur Muller, Conseiller Départemental, nous dit que ce n'est pas tout à fait validé.

M. MULLER. Je n'ai pas dit cela. Je dis que les chiffres sont toujours validés par l'Éducation Nationale.

M. TRUFFAUT. S'ils sont validés, pourquoi ne les avons-nous pas ?

M. MULLER. On ne les a pas donnés jusqu'à présent, mais ils sont disponibles.

M. le MAIRE. Je m'engage à vous les faire parvenir très rapidement.

M. TRUFFAUT. Alors demain matin puisque vous les avez.

M. le MAIRE. Pas demain matin, mais très rapidement, dès que je les ai. Vous le savez, le collège n'est pas une compétence communale.

M. TRUFFAUT. Vous êtes interlocuteur du Département et nous avons un Conseiller Départemental.

M. le MAIRE. Je ne suis pas interlocuteur du Département, je travaille en collaboration étroite avec le Département.

M. TRUFFAUT. Nous avons un conseiller départemental qui est Monsieur Muller. Cela fait trois mois que je vous les ai demandés, vous nous dites que vous les aviez il y a trois mois et finalement, nous ne les avons pas.

M. MULLER. Ce n'est pas tout à fait cela, Monsieur Truffaut, quand vous dites qu'on ne les a pas. On vous les a donnés, sauf que vous les contestez.

M. TRUFFAUT. On ne peut pas les contester, on ne les a pas !

M. le MAIRE. Je donnerai le tableau des chiffres.

M. BOLLE. Il y a une autre coquille : Monsieur Edouard Philippe n'est pas l'investigateur de la LNPN, mais l'instigateur.

M. le MAIRE. Y a-t-il d'autres remarques sur le compte-rendu ?

M. BOLLE. Oui, toujours sur des points que vous aviez évoqués avec des réponses que vous deviez nous apporter. Vous évoquiez une livraison des terrains de tennis en 2026. Est-on toujours sur ce calendrier ?

M. le MAIRE. Oui. Pour être complètement transparent sur le sujet, le département aujourd'hui étudie avec la DDT la faisabilité réelle de ce qui est possible sur les terrains suite aux inondations dernières ; nous attendons un retour de la DDT du rendez-vous du Département pour qu'il valide cette date-là. Si aujourd'hui la DDT et la Police de l'eau donnent leur accord, on maintient ces délais-là ; si aujourd'hui on se rend compte que malheureusement il peut y avoir une difficulté sur ces terrains-là — on l'évoque et en toute transparence, on y travaille aussi — cela peut être effectivement les repousser un peu. C'est ce que j'ai d'ailleurs dit aux membres du bureau du club de tennis lors de notre dernière rencontre le mois dernier.

M. BOLLE. En Commission d'urbanisme, il a été évoqué que le plan A prévoyait de rester là où vous avez prévu de le faire. Au Conseil du 26 septembre, on a tous vu l'état dans lequel était une grande partie du terrain, un gros tiers, là où sont les terrains.

M. le MAIRE. Les deux autres tiers ne sont pas du tout inondés ni inondables dans le PPRI.

M. BOLLE. Dans la réalité, oui ! Il suffisait d'aller sur place pour s'en rendre compte. Si l'on n'est pas dans ce plan A et que l'on passe sur votre plan B, on est alors sur une maîtrise d'œuvre communale et non plus départementale.

M. le MAIRE. Non, c'est toujours départemental.

M. BOLLE. Vous aviez dit lors d'un précédent Conseil que le fait de les faire ici, c'était aussi pour que cela puisse rentrer dans l'enveloppe globale du projet du Département ; mais si on change de lieu, il n'y a plus de continuité entre le collège et les terrains.

M. le MAIRE. Oui, mais le Département s'engage toujours à nous suivre, quels que soient les terrains, dans sa maîtrise d'œuvre et dans son financement.

M. BOLLE. Donc même si l'on fait les terrains, par exemple à Élisabethville, ce ne sera pas une maîtrise d'œuvre communale, cela restera une maîtrise d'œuvre départementale ?

M. le MAIRE. Exactement.

M. BOLLE. Avez-vous des engagements écrits ?

M. le MAIRE. J'aurai demain une lettre écrite du Président Monsieur Pierre Bédier. Même si cela pourrait être à Mézières-sur-Seine, ils nous suivraient aussi.

Y a-t-il d'autres questions concernant le Procès-Verbal ? (*Non.*)

M. BOLLE. Nonobstant les modifications de forme que nous avons vues.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

DATE	N° DEC.	DÉCISIONS DU MAIRE
23/09/2024	24-082	Attribution d'une concession de terrain, emplacement 1329 et 1794 du registre, pour une durée de 15 ans du 26 septembre 2024 au 25 septembre 2039 pour un montant de 195 €.
26/09/2024	24-083	Signature d'un contrat pour CAC (Centre d'Action Culturelle) Dominique de Roux avec Madame Aline Lacroix, cheffe de chœur sur la période scolaire du 1er octobre 2024 au 5 juillet 2025 inclus (décision consultable en Mairie).
03/10/2024	24-084	Rétrocession d'une concession de terrain, N° 1117, au profit de la Ville pour cause de déménagement dans une autre région. Les conditions juridiques et techniques sont remplies.
04/10/2024	24-085	Attribution d'une concession de terrain, emplacement 1317 et 1793 du registre, pour une durée de 15 ans du 4 octobre 2024 au 3 octobre 2039 pour un montant de 195 €.
11/10/2024	24-086	Attribution et signature d'un marché N° 2024-05 concernant la location de décors et matériels d'illumination pour les fêtes de fin d'année 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027 avec la société LEBLANC ILLUMINATIONS, 6/8 rue Michaël Faraday - 72027 Le Mans cedex 2 pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC.
21/10/2024	24-087	Signature d'un acte modificatif N° 1 – marché N° 2024-02 concernant la construction d'une maison médicale et d'un local commercial avec les Sociétés citées dans le tableau de la décision consultable en Mairie.
24/10/2024	24-088	Renouvellement d'une concession de terrain, emplacement 1014, N° 1795 du registre, pour une durée de 30 ans pour un montant de 389 €.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Retour sur les inondations

Survenues lors de la tempête Kirk entre le 10 et 16 octobre derniers, ces inondations ont particulièrement touché le secteur du Chemin des Coyards, route de Nézel et avenue du Professeur Émile Sergent, impactant 21 foyers sinistrés.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour la grande mobilisation des agents de la ville et de mon équipe municipale qui ont su déployer dans un délai très court tous les moyens nécessaires pour venir en aide aux sinistrés.

Ces efforts ont permis, entre autres :

- La mise en place d'un hébergement d'urgence ;
- La mise à disposition de déshumidificateurs, de blocs sanitaires, de bennes et de l'eau ;
- Un accompagnement administratif et social pour faciliter les démarches des sinistrés ;
- La mise à disposition d'un local professionnel pour assurer la continuité d'activités.

Le 23 octobre dernier, l'État a officiellement reconnu la catastrophe naturelle pour les inondations, ouvrant la voie à des indemnisations pour les habitants touchés. Cependant, cet évènement nous rappelle une réalité préoccupante. Avec le changement climatique, ces épisodes de pluie brève, mais intense, risquent de devenir récurrents.

Conscients des inquiétudes légitimes des habitants, nous avons engagé des démarches concrètes pour anticiper et réduire l'impact de ces inondations :

- Nous collaborons avec nos partenaires territoriaux, plusieurs visites sur le terrain ont eu lieu en octobre et en novembre avec la venue du représentant du Sous-Préfet Éric Zabouraeff, les équipes de la DDT et de SMSO (Syndicat mixte Seine-et-Oise) pour analyser la situation et réfléchir à des solutions adaptées de prévention des risques.
- Des projets d'aménagements comme la mise en place de noues ou de structures spécifiques sont en cours d'étude pour limiter la montée des eaux.
- L'installation de dispositifs tels que des batardeaux, des clapets anti-retours et des kits d'urgence pour les habitants est à l'étude également.

Enfin, nous avons sollicité un levier de financement via la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) auprès de la GPSEO pour soutenir ces initiatives de prévention et d'adaptation. Nous avons déjà reçu une promesse de pouvoir livrer les batardeaux et faire les clapets anti-retours avec une station de pompage très rapidement et gratuitement pour tous les habitants touchés par ces inondations grâce à cette taxe GEMAPI et au travail de la SMSO.

Nous continuerons à œuvrer avec détermination pour protéger nos habitants et réduire les risques liés aux aléas climatiques.

Commentaires :

M. BOLLE. Nous sommes tous bien conscients du dérèglement climatique et des risques que certains habitants peuvent subir du fait de la proximité de leur habitation avec La Mauldre, habitations construites il y a bien longtemps. Or, un Permis de Construire a été affiché pour construire 160 logements et donc artificialiser les sols à côté de La Mauldre.

MME MARTIN. Non, ils ne sont pas artificialisés.

M. BOLLE. Quand on coule des dalles de béton pour construire…

MME MARTIN. Les dalles ne touchent pas le sol, c'est sur pilotis.

M. BOLLE. Il n'y a pas de fondations, donc en fait, Pichet n'a rien à voir là-dedans. Les constructions Pichet ne sont en aucun cas responsables.

MME MARTIN. C'est vraiment sur pilotis. Le sol en dessous n'est pas artificialisé.

M. BOLLE. On a vu qu'il y avait des écoulements vers les terrains du Chemin des Coyards qui sont dus au fait que les rejets des eaux générés par le terrain Pichet arrivent chez eux.

M. le MAIRE. Non, c'était par rapport aux clapets anti-retours et aux problèmes des évacuations des eaux de ruissellement qui ne sont pas bien traités, l'eau est revenue par infiltration. Ce n'est pas moi qui le dis ni Madame Isabelle Martin, ce sont des spécialistes qui sont passés sur le terrain et qui l'ont vu. Il ne faut pas « accuser » Pichet sans preuve comme vous le faites, mais il faut dire les choses telles qu'elles sont parce que la situation était déjà assez grave pour les habitants de la ville pour que l'on se batte politiquement sur Pichet ou pas Pichet, etc. La situation est claire : si vous voulez des éléments clairs et factuels sur cette situation-là, je vous remettrai un compte-rendu de ces travaux, un compte-rendu également de toutes les autorisations que Pichet a obtenues par rapport à la Police de l'eau pour pouvoir travailler cela, aux communiqués de Pichet également sur cette situation puisqu'ils étaient conviés à nos réunions afin que justement on ôte le doute de cette construction puisque tout le monde s'est posé la question d'une manière assez transparente. Aujourd'hui, le diagnostic a été fait par SMSO et par la DDT et Pichet n'est pas pris en compte dans la faute de cette inondation de la dernière fois.

Il faut savoir qu'avant Pichet, il y avait déjà des bâtiments, certes moins « bétonnés », mais les inondations ont toujours eu lieu dans ce quartier-là. Ne créons pas de polémiques douteuses et diffamatoires.

M. BOLLE. Ce n'est ni douteux ni diffamatoire. Je m'appuie sur des vidéos que vous avez également vues.

M. le MAIRE. Nous étions sur place avec Monsieur Olivier Echard et Madame Isabelle Martin sur tout le week-end quasiment. On a vu en direct différentes choses. Nous aussi, nous nous sommes posé la question comme vous vous la posez ce soir, mais on n'a pas affirmé tout de suite que c'était la faute aux bétons Pichet. Nous avons demandé des explications et c'est pour cela que la DDT, SMSO, Pichet, le représentant du Sous-Préfet, tout le monde était sur place à deux reprises afin d'effectivement faire les diagnostics les plus réalistes possible.

M. ECHARD. Et on n'a pas touché de pot-de-vin non plus pour avoir fait cette réalisation, comme on a pu me le reprocher.

M. BOLLE. Pour le coup, Olivier, c'est une accusation gratuite. Je ne sais pas qui a dit cela.

M. le MAIRE. Y a-t-il d'autres questions ?

M. BOLLE. Toujours dans le prolongement, Pichet ou pas Pichet, autoriser des constructions dans des zones inondables, ce n'est tout de même pas trop dans l'air du temps — vous l'avez rappelé vous-même avec le dérèglement climatique — et quelque part, le projet des terrains de tennis vient s'insérer dans un endroit dont on sait déjà qu'il y a des fragilités. On peut comprendre que les habitants du Chemin des Coyards s'interrogent sur l'opportunité de faire des terrains à cet endroit-là.

M. le MAIRE. Ils peuvent s'interroger, et ce que je vous ai dit en introduction de ce propos, aujourd'hui, le Département et la DDT s'interrogent aussi. On va étudier toutes les pistes pour que ce soit réalisable ou pas. On peut s'interroger en voyant des photos, en voyant des actes, mais il faut aussi pouvoir prendre des décisions avec des choses factuelles. Ce sera le cas à ce moment-là.

MME MARTIN. Pour compléter, il faut savoir que le PPRI ne s'oppose pas à un Permis de Construire notamment si le PLU le prévoit ; si c'est un terrain constructible ; le Maire ne peut pas s'opposer au Permis de Construire.

M. BOLLE. Le Maire a une latitude pour freiner les différents projets, on le sait tous.

MME MARTIN. Il y a une instruction, la Police de l'eau intervient et donne ses recommandations pour que le propriétaire mette les moyens nécessaires pour éviter les inondations, notamment des vides sanitaires et autres. Dans un PPRI, on peut construire notamment si c'est prévu dans le PLU.

M. BOLLE. Sous contrainte, et après on peut plus ou moins faciliter les projets des promoteurs. Ce n'est pas un secret, au sein de votre équipe, on n'était pas forcément à 100 % enthousiaste quant à ce projet de construire 160 logements à cet endroit-là.

On a appris sur Facebook que vous allez proposer aux habitants du Chemin des Coyards une réunion pour les tenir informés de la suite. À ma connaissance, ils n'ont toujours pas eu de date.

M. le MAIRE. Vous faites partie du Chemin des Coyards ?

M. BOLLE. Non, mais nous représentons des habitants, nous sommes élus.

M. le MAIRE. Quelqu'un vous a diligenté pour cela ?

M. BOLLE. Oui, c'est pour cela que je pose la question.

M. le MAIRE. Nous n'avons pas encore assez d'éléments pour revenir vers eux, mais toutes les promesses que j'ai données seront tenues.

M. BOLLE. C'est la réponse que l'on peut leur donner aujourd'hui.

M. MULLER. Pour confirmer ce qui a été dit tout à l'heure concernant la zone Pichet, on ne partait pas d'un chemin perméable puisqu'il y avait des ateliers et une cour en partie bétonnée. D'autre part, lors de la construction, Pichet a été obligé, afin de se conformer aux obligations de construire en zone PPRI, de construire un bassin de rétention qui n'existait pas et qui permet d'avoir une influence positive sur la moindre inondation. C'est un des moyens pour diminuer les crues. Cela a été mis en place et vient diminuer l'impact qu'il y aurait peut-être eu.

M. BOLLE. Ce n'est pas l'impression des habitants !

M. le MAIRE. On est obligé de travailler avec des faits, pas avec des impressions.

M. BOLLE. Par rapport aux mesures d'accompagnement qui ont été mises en place, c'était la moindre des choses que l'on pouvait faire. A-t-on un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à Epône ? Ne traite-t-il pas ces éléments-là ? Normalement, une procédure doit être activée. Là, on a eu l'impression que c'était fait un peu au coup par coup.

M. le MAIRE. Tout a été activé directement sur place, avec le déclenchement et l'appel du Sous-préfet, avec le Sous-Préfet au téléphone pendant toutes les intempéries ainsi que les pompiers ; les déclenchements des mesures d'urgence que l'on a prises sont effectivement listés dans le Plan Communal de Sauvegarde. Le Plan Communal de Sauvegarde doit être remis à jour pour certaines coordonnées — nom, prénom et numéro de téléphone pour certaines personnes —, mais dans la démarche de la procédure à suivre, il est à jour.

M. BOLLE. OK, parce que l'on m'a sollicité à l'époque pour le consulter, je suis allé chercher sur Internet, mais je ne l'ai pas trouvé sur le site de la commune. Pouvez-vous me l'envoyer ?

M. le MAIRE. Le plan communal est un classeur conséquent, je ne sais pas s'il est numérisé.

M. BOLLE. Il n'est pas numérisé ? Il faudra peut-être le remettre à jour alors.

M. MULLER. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas à jour. D'autant plus que la commune d'Epône a été choisie comme commune-test pour la formation des élus sur les plans de sauvegarde, avec les pompiers, je crois en 2022 ; cela a été l'occasion de le mettre à jour et de le mettre en pratique.

M. BOLLE. D'accord. On peut donc le consulter en Mairie.

M. le MAIRE. Nous allons le mettre à jour et le numériser et vous pourrez le consulter.

M. BOLLE. Ce n'est pas un problème pour moi, mais cela fait partie des documents importants qui devraient être accessibles en ligne pour les habitants.

M. le MAIRE. Il ne sert pas aux habitants, il sert à la Mairie sur comment suivre une situation de crise par rapport à une Municipalité.

M. BOLLE. Cela ne coûte rien d'informer les habitants sur les grandes lignes de ce plan.

M. le MAIRE. Il n'y a pas de sujet là-dessus réellement. Par contre — pour clore ce débat — on travaille avec GPSEO : les batardeaux et les clapets anti-retours vont être livrés très rapidement à tous les habitants gratuitement pour qu'ils puissent se protéger d'éventuelles nouvelles inondations comme celle-ci. Sachant qu'un batardeau coûte plus ou moins 1 000 € et qu'il y a 21 habitants et plusieurs portes d'entrée, portes de garage, etc., une

somme assez importante va être mise à disposition de tous les habitants du Chemin de Coyards.

Maison médicale

Je souhaite revenir sur un moment fort pour notre commune : la **pose de la première pierre de la Maison Médicale**, qui s'est tenue le **18 novembre dernier** en présence de Monsieur **Pierre Bédier**, Président du Conseil Départemental des Yvelines, de Madame **Cécile Dumoulin**, Conseillère Départementale, et de Monsieur **Guy Muller**, initiateur de ce projet essentiel pour notre cœur de ville.

C'est parti pour 18 mois de travaux. Ce projet de santé, d'un montant total de **1 848 000 € HT**, a reçu un soutien financier conséquent du **Département des Yvelines**, qui a pris en charge **59 % du coût**, soit **1 093 600 € HT**.

La construction de cette maison de santé répond à des enjeux majeurs :

- **Lutter contre la désertification médicale**, un défi auquel de nombreuses communes sont confrontées aujourd'hui.
- **Faciliter l'accès aux soins** pour tous nos habitants, en proposant une offre pluridisciplinaire. Nous travaillons activement à la recherche de praticiens, accompagnés d'un cabinet d'étude.
- **Garantir un parcours de santé moderne et adapté** aux besoins actuels et futurs de notre population.

Ce projet s'inscrit également dans notre démarche de **revitalisation du centre-ville**, en renforçant les services de proximité et en valorisant notre cœur de ville.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs qui ont contribué à cette avancée essentielle pour Épône, qu'il s'agisse des partenaires institutionnels ou de l'équipe municipale, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour concrétiser cette promesse.

Nous avons désormais hâte de voir cet équipement sortir de terre et de le mettre à disposition des professionnels de santé et des habitants de notre commune d'ici fin 2025.

Commentaires :

M. BOLLE s'enquiert du rôle du consultant dans le marché passé.

MME MOTTIN explique qu'il fallait remettre à jour l'étude qui avait été faite préalablement à la première décision. Accessoirement, des contacts et des pistes sont mis en œuvre pour rechercher des médecins, mais ce n'est pas son rôle essentiel.

MME ROMAIN signale que le Permis de Construire du chantier de la Maison médicale devrait être affiché en bord de route et ajoute que des panneaux indiquant un petit chantier de l'autre côté — quels sont ces travaux ? — se situent sur l'autre trottoir. Un trottoir est donc condamné et un deuxième l'est aussi.

M. le MAIRE donne la parole à Monsieur PAVARD, Directeur des Services Techniques et Aménagement qui indique que le petit chantier de l'autre côté concerne un raccord électrique retrouvé dans le mur d'enceinte de l'ancienne ferme ; ENEDIS le débranche actuellement et peut-être qu'un périmètre de sécurité doit être fait autour de la fouille. Il annonce se rendre sur le chantier demain.

Quant au panneau du permis de construire qui a été déplacé, il doit être remis.

MME ROMAIN souligne les complications occasionnées pour les gens de la rue Saint-Martin et rue Porte de la Ville et espère qu'une fois construite, il n'y aura pas les mêmes difficultés pour le stationnement, la circulation et tout le reste.

M. le MAIRE l'espère aussi.

Le Téléthon

Revenons sur un événement qui illustre les valeurs de **solidarité**, de **partage** et de **mobilisation citoyenne** : le **Téléthon 2024**, qui s'est déroulé du **30 novembre au 1er décembre**.

Ce week-end festif, sportif et solidaire a été organisé par l'association **Horizon 680**, avec **24 heures d'animations et d'activités sportives**. Une forte mobilisation qui a rassemblé habitants et **Épônois de toujours** et **anciens habitants** revenus dans leur ville d'enfance pour l'occasion, permettant de **partager des moments conviviaux au service d'une noble cause**.

Cet événement témoigne de la capacité de notre commune et de ses habitants à se rassembler et à donner le meilleur d'eux-mêmes pour soutenir des actions solidaires. Il est aussi le reflet de l'engagement des **bénévoles**, des **services municipaux** et de tous ceux qui ont contribué à faire de ces deux jours un succès.

Je remercie chaleureusement **l'association Horizon 680** pour son dynamisme, ainsi que tous ceux qui se sont impliqués dans cet élan de générosité.

Merci à tous pour cette belle mobilisation.

Les bancs rouges

J'ai le plaisir de vous annoncer **l'inauguration de bancs rouges**, symboles forts de notre engagement dans la **lutte contre les violences faites aux femmes**. Cette action est dans le prolongement de notre engagement impulsé l'année dernière et se tiendra le **jeudi 12 décembre à 11 h**, dans le parc du château.

Deux bancs, l'un dans le parc du château et l'autre près de l'aire de jeux rénovée d'Élisabethville, seront installés et incarnent notre volonté de sensibiliser et de mobiliser contre ce fléau qui touche encore trop de familles. Ils rappellent l'importance de la prévention, de l'écoute, et du soutien que nous devons collectivement apporter aux victimes et à leurs proches.

Je vous invite tous à participer à cette cérémonie, qui sera un moment fort de notre politique de solidarité et de prévention.

Commentaires :

M. BOLLE salue cette très bonne initiative, qu'il soutient à 100 %, et s'informe sur un bilan éventuel des QR Code initiés l'an dernier et mis à disposition.

MME MOTTIN explique la seule chose qui est possible de savoir, c'est lorsque les victimes partent de chez elles et font une demande d'un hébergement d'urgence. Ces derniers mois, il n'y a pas eu de demandes, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'utilisation d'associations ou autres.

Culture

La Médiathèque Pierre Amouroux en partenariat avec les archives départementales des Yvelines proposera prochainement une **nouvelle expérience ludique et immersive** grâce à l'application géolocalisée « EVA, les tisseurs du temps ». Dans le cadre d'une convention de coopération avec le Département des Yvelines, les Archives départementales, le Pôle Sauvegarde et transmission du patrimoine des Yvelines et Seine et Yvelines Archéologie, ont développé cette application visant à faire découvrir autrement le patrimoine yvelinois.

Découvrez un jeu de piste grandeur nature « **Retrouvez la constitution** » qui sera lancée officiellement en septembre 2025.

Commentaires :

M. DAGORY précise qu'Epône est la seule commune des Yvelines à faire ce type d'action. D'autres actions ont été menées, mais par des associations.

- **Festivités de Noël**

Je finis par une dernière annonce plus proche de nous : les **festivités de Noël.** Je vous livre les moments forts qui marqueront cette période magique pour notre ville.

Malgré une météo qui pourrait être capricieuse, nous comptons sur la mobilisation et l'enthousiasme de tous pour célébrer ensemble l'esprit des fêtes le 6, 7 et 8 décembre.

Cette année, je vous invite à nous rejoindre pour trois **temps forts** :

- **Vendredi soir, le 6 décembre**, à partir de 18 heures, le **Panier du Vendredi** se mettra à l'heure des fêtes avec de la musique pour accompagner vos emplettes, et un vin chaud offert par la Ville pour réchauffer les cœurs et les esprits.
- **Vendredi 6 décembre à 19 h 30,** la **soirée de lancement des illuminations** se déroulera sur le parvis de la Médiathèque.
- Ce sera un moment de convivialité et d'émerveillement à partager en famille ou entre amis avec une restauration sur place (huitres, planches à déguster, raclette, crêpes, etc.).
  À vos téléphones pour capturer les plus beaux clichés des décors 3D illuminés en ville. Partagez-les avec la Ville d'Epône pour faire rayonner Epône.
- **Samedi 7 et dimanche 8 décembre, Place au Marché de Noël en centre-bourg.** Il rassemblera artisans, producteurs locaux, et animations festives pour le plaisir des petits et des grands. Je vous donne **rendez-vous le samedi 7 décembre à 14 h 30 pour le lancement du Marché de Noël et l'animation « Tire sur Neige ».**

Vous avez dû recevoir dans votre boite aux lettres tout le programme. Je vous invite toutefois à nous suivre sur nos réseaux sociaux ou l'application mobile Epône en poche. En effet, la programmation des animations est assujettie à quelques modifications de sites si la météo boude le week-end.

Ces festivités sont l'occasion de vivre des instants de partage et de magie, et je compte sur votre présence pour les rendre encore plus mémorables.

Et pour finir, je remercie chaleureusement l'ensemble des agents, de tous les services, pour leur engagement quotidien, leur contribution est essentielle au bon fonctionnement de la ville et de ses animations.

Commentaires :

M. DAGORY signale que le vendredi 6 décembre à 18 heures se déroule également le Prix du concours de dessin à la Médiathèque, déjà prévu depuis longtemps.

M. TRUFFAUT fait remarquer que « Epône Magazine » n'est pas distribué dans sa rue.

M. le MAIRE renvoie les personnes qui ne reçoivent pas « Epône Magazine » sur l'application « Epône en poche » ou en Mairie afin que l'on note les adresses.

M. le MAIRE donne la parole à Madame SOUMAT, Directrice de la Communication qui ajoute que sur le site internet de la ville, il y a également un onglet « Signaler la non-distribution d'Epône Magazine ».

M. MULLER félicite l'efficacité opérée lors des jours de neige.

Effectifs sur les restaurations scolaires après mise en place du dispositif à 1€

Le tableau suivant indique les moyennes par école sur une semaine.

Ecole	Inscrits avant dispositif	Inscrits après dispositif
Les Pervenches	137	138
Madeleine Vernet	298	311
Les Lavandes	70	72
Perce-Neige	68	68
Louis Pasteur	125	125

La commune d'Epône a un taux très important d'enfants inscrits à la cantine, donc il n'y a pas eu un appel d'air considérable.

Commentaires :

M. BOLLE demande si les parents sont tous au courant.

M. le MAIRE répond que des courriers leur sont adressés personnellement, par voie postale ou par mail et il en profite pour refaire un appel aux parents d'envoyer leur attestation CAF dans les meilleurs délais afin de permettre le calcul non plus sur les revenus, mais sur le coefficient CAF.

Grèves du jeudi 5 décembre

Un appel à la grève est lancé au niveau général. Selon les écoles, il est prévu un taux de participation à la grève de 28 % à 100 %. Pour information, la ville assurera le service minimum dans les cinq écoles, comme la loi l'y oblige. Pour les écoles maternelles et élémentaires « Louis Pasteur », l'accueil se fera au sein des écoles et pour « Madeleine Vernet », ce sera à l'accueil de loisirs.

ORDRE DU JOUR

A - FINANCES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

A1 – MOTION DE DÉFENSE DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 (PLF) ET DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2025 (PLFSS)

MME MARTIN présente le rapport de présentation.

Cette motion fait suite au dérapage des finances publiques de l'État puisque le déficit public budgété en 2024 à 4,4 % est subitement arrivé à 6,1 %, ce qui fait un déficit supplémentaire d'environ 16 Md€.

L'État a cherché à faire à la fois des recettes supplémentaires, mais aussi des économies. Parmi les recettes supplémentaires, il a pensé que les collectivités devaient également fournir un effort substantiel sur lequel l'ensemble des collectivités ne souscrivent pas du tout. Cela vise surtout les collectivités qui ont un budget supérieur à 40 M€ — Epône est à 10, donc nous ne sommes pas concernés ; cependant, deux mesures nous concernent :

1. L'une dans le PLFSS (Loi de finances sur la Sécurité Sociale) vise la Caisse Nationale de retraites des agents des collectivités territoriales qui est également déficitaire. L'État propose que les employeurs viennent abonder cette caisse par une augmentation de 4 points du taux qui est prévu. Cette hausse va s'inscrire sur trois années consécutives — plutôt 3 % pour 2025 — et représentera pour Epône entre 60 000 € et 70 000 €.
2. L'autre mesure est une proposition de l'État de diminuer de 1,5 point le taux de remboursement de la TVA que nous payons aux entreprises, ce qui nous fait une perte calculée pour 2025 de 30 000 €.

Pour cette raison, on propose de s'associer aux Maires de l'Association des Maires d'Île-de-France pour transmettre cette motion qui vise à :

- Une meilleure reconnaissance du rôle des collectivités dans la vie de la nation, qui assume un lien social de proximité indispensable à la vie démocratique du pays par l'affirmation de la notion d'autonomie financière. Cette notion découle directement du principe constitutionnel de libre administration des collectivités.
- Une meilleure garantie des ressources propres des collectivités locales par une réécriture de l'article 78-2 de la Constitution pour mieux recadrer la notion d'autonomie financière.

- La création d'une loi de finances des collectivités et d'une loi de programmation des finances publiques des collectivités qui permettrait une vision pluriannuelle des recettes jusqu'à la fin des mandats des élus locaux.

Commentaires :

M. le MAIRE. Quelle que soit la loi de finances, le taux de 3 % pour la cotisation passera par décret, d'après les informations que nous avons eues aujourd'hui. Il faut s'y attendre.

MME MARTIN. Elle sera inscrite et elle impactera, quelle que soit l'issue de ce scrutin.

M. HUSSAIN-ZAIDI donne lecture de son intervention.

« *Les motions politiques deviennent une véritable habitude au Conseil Municipal d'Epône. Au dernier Conseil Municipal, j'avais listé les motions précédentes proposées au Conseil Municipal, c'est donc inutile que je le fasse aujourd'hui. Par contre, je tiens à rappeler qu'à titre personnel, je ne souhaite pas prendre part aux votes des motions à but politique national comme je l'ai déjà expliqué lors de précédentes interventions. Nous avons des parlementaires pour cela qui travaillent quotidiennement sur des sujets nationaux.* »

MME MARTIN. Ils feraient bien de travailler correctement.

M. BOLLE. Il ne faut pas alimenter le « tous pourris ».

MME MARTIN. Je ne veux pas alimenter, mais je ne veux pas non plus que l'on dise que nous ne faisons que déposer des motions. C'est tout à fait faux.

M. BOLLE. Il y en a eu beaucoup.

MME MARTIN. C'est votre gouvernement qui fait un déficit pareil !

M. HUSSAIN-ZAIDI. Pour l'instant, je n'ai pas été appelé, ou je ne suis pas au courant !

M. MULLER. Je ne pense pas que ce soit une motion nationale parce que cela touche directement les finances de la commune.

M. HUSSAIN-ZAIDI. Je pense que vous parlez sans avoir les tenants et les aboutissants de ce que j'ai à dire.

« *Il est pour moi inapproprié, voire contre-productif, de se mêler de questions nationales au sein de notre assemblée municipale. Notre rôle est de nous concentrer sur les affaires locales telles que l'aménagement du territoire, la gestion des services municipaux, la sécurité, etc.* »

MME MARTIN. Sans argent, c'est difficile.

M. le MAIRE. Et les finances, vous pouvez ajouter.

M. HUSSAIN-ZAIDI. Je souhaiterais ne pas être interrompu systématiquement.

M. RIALLAND. Pouvez-vous tout répéter ? Je n'ai rien entendu.

M. HUSSAIN-ZAIDI. Je le répèterai autant qu'il le faut, aucun problème !

« Les motions politiques deviennent une véritable habitude au Conseil Municipal d'Epône. Au dernier Conseil Municipal, j'avais listé les motions précédentes proposées en Conseil Municipal, il est donc inutile que je le fasse aujourd'hui. Par contre, je tiens à rappeler qu'à titre personnel, je ne souhaite pas prendre part au vote des motions à but politique national. Nous avons des parlementaires pour cela qui travaillent quotidiennement sur les sujets nationaux. Il est pour moi inapproprié, voire contre-productif de se mêler de questions nationales au sein de notre assemblée municipale. »

M. le MAIRE. Je vous répèterai cela un jour !

M. HUSSAIN-ZAIDI. « *Notre rôle est de nous concentrer sur les affaires locales telles que l'aménagement du territoire, la gestion des services municipaux, la sécurité, etc. Impliquer le Conseil Municipal dans des questions de politique nationale pourrait être perçu comme une confusion des rôles.*

Les élus de la Communauté Urbaine GPSEO ont voté à 85 % la motion d'opposition au projet de la loi de finances de 2025 la semaine dernière. Je pense que c'est pour cela que Monsieur le Maire propose aujourd'hui une délibération sur cette motion, mais je pense qu'une simple explication de vote de Monsieur Muller, ici présent, et en tant que Conseiller

communautaire, aurait suffi lors de ce Conseil Municipal pour expliquer sa position sur le sujet et sans y impliquer l'ensemble des élus du Conseil municipal.

Par ailleurs, vous évoquez la suppression de la taxe d'habitation, mais vous oubliez de dire qu'elle a été intégralement compensée avec le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). »

M. FASQUEL. C'était il y a deux ans !

M. BOLLE. Vous l'évoquez dans la motion.

M. HUSSAIN-ZAIDI. Je reprends juste ce qu'il y a sur la motion. Je me base sur la motion, tout simplement.

« *Vous évoquez la suppression de la Taxe d'Habitation, mais vous oubliez de dire qu'elle a été intégralement compensée avec le transfert aux communes de la part départementale de taxes foncières sur les propriétés bâties. Afin de débattre les revendications indiquées sur cette motion, il faut avoir l'ensemble des éléments et non une partie.*

Par contre, si vous voulez parler économie, nous pouvons en débattre. Vous nous avez écoutés lorsque nous avions dit qu'un poste de Directeur de cabinet était un coût très important — et c'est très bien, nous sommes tous ravis que vous ayez écouté la position des élus "Epône au Cœur". Après réflexion, vous avez fait le choix de suivre notre position, un choix responsable, pour effectuer des économies en supprimant le poste de Directeur de cabinet. »

M. le MAIRE. Appropriez-vous aussi la maison médicale, appropriez-vous aussi la Médiathèque, appropriez-vous tout cela !

M. HUSSAIN-ZAIDI. « *Vous l'avez bien compris, je m'abstiendrai sur cette délibération.* »

M. le MAIRE. Merci, Monsieur Navid Hussain-Zaïdi de votre réaction sur le sujet. La dernière fois, vous aviez, si je puis dire, passé outre vos principes ; cette fois-ci, vous ne passez pas outre, cela dépend des semaines ou des Conseils Municipaux. On prend note de votre abstention.

Pour éviter de trop polémiquer sur ce sujet, le dynamisme de la Taxe d'Habitation qui est perdue par les communes n'a jamais été compensé. Il ne faut pas dire n'importe quoi non plus.

M. HUSSAIN-SAIDI. Je n'ai pas dit n'importe quoi, je me suis basé sur ce que vous avez noté — le copier-coller que vous avez fait par rapport à cette motion.

M. le MAIRE. Vous dites que cela a été compensé. Le dynamisme de la taxe d'habitation n'a pas été compensé à 100 %.

M. TRUFFAUT. Je pense que l'on aurait pu le retirer de l'ordre du jour vu ce qui se passe en ce moment avec certains de nos brillants députés ! J'ose espérer qu'une autre motion pourra être prise si les gens réfléchissent un peu.

M. le MAIRE. J'aime bien aussi parfois rêver et je me dis que peut-être un extrême ne votera pas la censure de l'autre extrême et l'autre extrême ne votera la censure de l'autre extrême.

M. TRUFFAUT. La loi de finances 2024 qui va s'appliquer est largement plus favorable aux collectivités.

M. le MAIRE. Si jamais ils vont au bout, on préfère prendre cette décision et suivre la solidarité de toutes les communes de France et en particulier celles d'Île-de-France.

M. BOLLE. Sur les motions, nous avons déjà donné notre position d'une manière générale et nous avons voté la dernière parce que la LNPN était vraiment un élément majeur pour le territoire. S'il y avait une motion d'actualité et moins de politique générale comme celle-ci, cela aurait d'en passer une par rapport à ce qui vient de se passer sur le RER E. Je pense que c'est une mesure de rétorsion par rapport à GPSEO et les positions que nous avons pu avoir collectivement contre la LNPN.

M. le MAIRE. Cela viendra peut-être, Monsieur Bolle.

M. BOLLE. Il serait plus utile pour nos concitoyens de nous mobiliser là-dessus, parce que venir nous dire qu'il leur faut cinq ans pour régler leur problème de logiciel, cinq ans c'est ce qu'il a fallu pour reconstruire Notre-Dame ! Il faut arrêter de se moquer des gens ! Et là, c'est une motion qui concerne directement les Epônois parce que, qui va pâtir de ce

retard ? Tout le Mantois, et notamment nous puisque nous n'allons pas avoir les dessertes que l'on aura dû avoir. Là, il y a un vrai sujet, une vraie motion à passer pour continuer le rapport de force avec SNCF Réseau.

M. le MAIRE. Nous sommes d'accord là-dessus et nous travaillerons avec nos partenaires institutionnels sur ce sujet.

M. BOLLE. Nous pouvons travailler ensemble, je vous l'ai déjà proposé maintes fois.

Délibération 2024-051

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Á la Majorité, (23 Voix POUR, 6 abstentions)

6 abstentions : Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ (Procuration à M. Emmanuel BOLLE) du Groupe « Epône au Cœur »,

1. ***APPROUVE la motion de défense des collectivités locales dans le cadre du projet de loi de finances 2025, et celui de la Sécurité sociale ;***
2. ***PRÉCISE que la délibération sera adressée à :***
   – la Préfecture de Versailles,
   – l'Association des Maires d'Île-de-France.

Commentaire

M. le MAIRE. Lors du dernier Conseil Municipal, vous aviez demandé quel était le nombre d'enfants extra-muros inscrits à la cantine. C'est 35.

MME MARTIN. Je ne comprends pas le discours de Monsieur Hussain-Zaïdi. Dire que ce sont des sujets qui n'intéressent pas la commune, soit vous ne comprenez rien…

M. HUSSAIN-ZAIDI. Je ne peux pas vous permettre de dire ça.

MME MARTIN. Je suis désolée, mais quand on vous dit qu'on va vous prendre de l'argent sur votre budget, qu'on ne va pas vous rembourser la FCTVA, je ne pense pas que ce soit à GPSEO de faire uniquement la motion, c'est aussi à la commune. Parce qu'effectivement, sans argent, on ne fait rien. Et là, qu'est-on en train de défendre avec cette motion ? On défend nos budgets et on défend le budget des Epônois. Donc, je ne comprends pas.

M. HUSSAIN-ZAIDI. Je vous rassure, Madame Martin, je comprends très bien. Vous n'avez peut-être pas bien compris le sens de mon intervention. J'expliquais simplement que nous avons des parlementaires pour cela. Nous, nous nous intéressons à des sujets locaux.

MME MARTIN. Savez-vous qui représente les communes ? C'est le Sénat, ce n'est pas l'Assemblée nationale.

M. HUSSAIN-ZAIDI. Les sénateurs restent des parlementaires.

MME MARTIN. Peut-être, mais pour l'instant, ils ne se sont pas beaucoup exprimés. Les communes sont organisées avec des associations soit régionales soit nationales, mais ce sont bien sûr ces porte-paroles-là que l'on doit soutenir. Quand vous allez vous exprimer, vous n'utilisez pas qu'un porte-voix, vous en utilisez plusieurs parce qu'ils ne disent pas la même chose, et c'est très important de faire passer les messages au niveau à la fois de l'État et au niveau des députés. Certains députés ne savent pas ce qu'ils votent. Je préfère aussi avoir des motions pour montrer qu'effectivement, les communes n'ont pas le droit de faire des budgets en déséquilibre alors que l'État peut le faire, on a beaucoup de contraintes et je ne comprends pas ce type d'intervention hormis pour faire du buzz.

M. TRUFFAUT. Au-delà de ce que dit Navid, je voterai une motion comme celle-ci le jour où tout le monde votera la même. GPSEO a voté sa motion, les Maires d'Île-de-France l'ont, les Maires de Bretagne vont avoir leur motion, les Maires du sud de la France vont avoir leur motion. Prenez la motion de l'AMF qui a déposé sa motion au nom de tous les Maires.

MME MARTIN. Qui est arrivée après.

M. TRUFFAUT. Prenez celle-ci, l'AMF (Association des Maires de France) l'a pris et ce sont nos représentants, donc l'AMF va porter la motion pour nous. Votez tous la même et je serai d'accord avec vous. Chacun fait son petit truc pour montrer ce qu'il a fait, et là, c'est de la vraie politique, Isabelle, tu as raison.

MME MARTIN. Ils disent la même chose.

M. TRUFFAUT. Non, ils ne disent pas forcément la même chose. Ce que tu as dit tout à l'heure va plus loin que la sécurité sociale et la loi de finances 2025. Votez tous la même et je serai avec vous.

M. le MAIRE. Merci pour cet éclaircissement et ce « coup de gueule », Madame Martin, il exprime bien la situation. Merci à Monsieur Truffaut pour sa réponse.

A2 – AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER, ET DE MANDATER ¼ DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2025

MME MARTIN présente le rapport de présentation.

C'est une proposition récurrente chaque année. Il est proposé d'autoriser à hauteur de 753 893,10 € d'engager des dépenses pour la commune.

Délibération 2024-052

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité, (29 Voix Pour)

1. ***AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 avant le vote du Budget Primitif 2025, conformément à l'affectation budgétaire suivante :***

	BUDGET 2024 (hors RAR)	PLAFOND (1/4)	DEMANDE
Chapitre 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 200,00 €	25 050,00 €	**25 050,00 €**
Chapitre 204 : SUBV D'EQUIP VERSEES	371 630,00 €	92 907,50 €	**92 907,50 €**
Chapitre 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 943 742,40 €	485 935,60 €	**485 935,60 €**
Chapitre 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	600 000,00 €	150 000,00 €	**150 000,00 €**
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	**3 015 572,40 €**	**753 893,10 €**	**753 893,10 €**

2. ***PRÉCISE que ces montants, par chapitre, demeurent dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent ;***
3. ***PRÉCISE que les dépenses engagées dans ce cadre seront reprises au budget primitif 2025 ;***
4. ***PRÉCISE que la délibération sera adressée à :***
   – La Préfecture de Versailles,
   – Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

A3 – ACOMPTE SUBVENTION 2025 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

MME MARTIN présente le rapport de présentation.

Il est proposé de faire un versement d'anticipation au CCAS d'un montant de 117 000 €.

MME MOTTIN. Cela représente les quatre premiers mois avant que notre budget soit voté en Conseil d'Administration du mois d'avril.

Délibération 2024-053

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Á l'Unanimité (29 Voix Pour).

1. ***APPROUVE le versement d'un acompte de 4/12ème, arrondi au millier d'euro supérieur, de la subvention au CCAS inscrite au Budget Primitif 2024, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025 ;***
2. ***FIXE le montant de l'acompte de subvention 2025 au CCAS à : 350 000 €/12*4, arrondi au millier d'euro supérieur, soit 117 000 €***
3. ***PRÉCISE que la délibération sera adressée à :***
   - ***La Préfecture de Versailles***
   - ***Au service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.***

A4 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2024

MME MARTIN présente le rapport de présentation.

Cette Décision Modificative permet de corriger ou de compléter les prévisions budgétaires qui ont été prises au moment du Budget Primitif 2024 et correspond à des besoins d'ajustement entre chapitres et afin de faire face à de nouvelles dépenses.

Au niveau de la section de fonctionnement, nous avons eu des dépenses supplémentaires pour un montant de 115 000 € qui sont compensées par des recettes nouvelles pour un montant de la même hauteur. C'est équilibré et il n'y aura pas d'impact particulier par rapport au budget et à l'épargne.

Les recettes de fonctionnement sont également corrigées en conséquence.

Commentaires

M. TRUFFAUT. Sur le chapitre 012, peut-on avoir le détail des répartitions entre les Eurolympiades, l'Escale citoyenne ? A-t-on une compensation, comme d'habitude, pour les deux tours des élections législatives ?

MME MARTIN. Oui, de 660 € par tour.

M. le MAIRE. Les coûts sont largement supérieurs par rapport au remboursement.

M. TRUFFAUT. Tout à fait. Je voulais juste avoir le détail du 012 afin de comprendre un peu plus. C'est dommage que l'on fasse cela, le peu de recettes que l'on avait aurait pu venir augmenter notre autofinancement. Par contre, les augmentations sont + 200 000 € puisque le reste est des atténuations de charges. Les augmentations de charges, ce n'est pas 115, mais 205.

Délibération 2024-054

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Á la Majorité (23 Voix Pour, 6 Abstentions).

6 Abstentions : [Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ (Procuration à M. Emmanuel BOLLE) du Groupe « Epône au Cœur »],

1. *APPROUVE la Décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2024 qui se décline comme suit ;*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE COMPTE	LIBELLE	BP 2024	DM n°1	BUDGET 2024
011	**Charges à caractère général**	**2 580 000,00 €**	**- 55 000,00 €**	**2 525 000,00 €**
617	Etudes	55 000,00 €	- 55 000,00 €	- €
61/62 ...	*Autres*	*2 525 000,00 €*		*2 525 000,00 €*
012	**Charges de personnel**	**5 102 000,00 €**	**170 000,00 €**	**5 272 000,00 €**
64111	Personnel titulaire	1 719 416,00 €	70 000,00 €	1 789 416,00 €
64131	Personnel non titulaire	958 665,00 €	100 000,00 €	1 058 665,00 €
63/64 ...	*Autres*	*2 423 919,00 €*		*2 423 919,00 €*
014	**Atténuations de produits**	**88 000,00 €**	**- 12 900,00 €**	**75 100,00 €**
7392221	F.P.I.C.	60 000,00 €	- 12 900,00 €	47 100,00 €
739 ...	*Autres*	*28 000,00 €*		*28 000,00 €*
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 313 000,00 €**	**35 000,00 €**	**1 348 000,00 €**
65568	Autres contributions	305 000,00 €	35 000,00 €	340 000,00 €
65 ...	*Autres*	*1 008 000,00 €*		*1 008 000,00 €*
66	**Charges financières**	**176 000,00 €**		**176 000,00 €**
67	**Charges spécifiques**	**6 000,00 €**		**6 000,00 €**
68	**Dotations aux provisions**	**22 000,00 €**	**- 22 000,00 €**	**- €**
6817	Pour dépréciation des actifs circulants	22 000,00 €	- 22 000,00 €	- €
023	**Virement à la section d'investissement**	**1 100 000,00 €**		**1 100 000,00 €**
042	**Opération d'ordre de transfert entre sections**	**645 000,00 €**		**645 000,00 €**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**11 032 000,00 €**	**115 100,00 €**	**11 147 100,00 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE COMPTE	LIBELLE	BP 2024	DM n°1	BUDGET 2024
013	**Atténuations de charges**	**205 000,00 €**	**50 000,00 €**	**255 000,00 €**
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	162 000,00 €	50 000,00 €	212 000,00 €
6479	*Remboursement sur autres charges sociales*	*43 000,00 €*		*43 000,00 €*
70	**Produits des services**	**925 000,00 €**		**925 000,00 €**
73	**Impôt et taxes**	**2 471 906,00 €**		**2 471 906,00 €**
731	**Fiscalité locale**	**5 219 120,30 €**	**30 000,00 €**	**5 249 120,30 €**
73123	Droit de mutation	350 000,00 €	30 000,00 €	380 000,00 €
73 ...	*Autres*	*4 869 120,30 €*		*4 869 120,30 €*
74	**Dotations et participations**	**684 805,00 €**		**684 805,00 €**
75	**Autres produits de gestion courantes**	**326 000,00 €**	**35 100,00 €**	**361 100,00 €**
75888	Autres produits divers de gestion courantes	10 000,00 €	35 100,00 €	45 100,00 €
75 ...	*Autres*	*316 000,00 €*		*316 000,00 €*
042	**Opération d'ordre de transfert entre sections**	**378 130,00 €**		**378 130,00 €**
002	**Résultat de fonctionnement reporté**	**822 038,70 €**		**822 038,70 €**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**11 032 000,00 €**	**115 100,00 €**	**11 147 100,00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE COMPTE	LIBELLE	BP 2024	DM n°1	BUDGET 2024
041	**Opérations patrimoniales**	**228 126,59 €**	**17 700,00 €**	**245 826,59 €**
2138	Autres constructions	228 126,59 €	17 700,00 €	245 826,59 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**228 126,59 €**	**17 700,00 €**	**245 826,59 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE COMPTE	LIBELLE	BP 2024	DM n°1	BUDGET 2024
041	**Opérations patrimoniales**	**228 126,59 €**	**17 700,00 €**	**245 826,59 €**
2031	Frais d'études	228 126,59 €	8 100,00 €	236 226,59 €
2033	Frais d'insertions		9 600,00 €	9 600,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**228 126,59 €**	**17 700,00 €**	**245 826,59 €**

2. *PRÉCISE que la délibération sera adressée à :*
   - La Préfecture de Versailles
   - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

B- TRAVAUX, URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITÉ, VIE ÉCONOMIQUE ET ESPACES VERTS

M. le MAIRE. Avant de commencer cette commission, je vous informe que nous allons reporter le point n° 2 de cette commission « L'État foncier cessions et acquisitions 2023 » suite à des documents incomplets envoyés à la commission. Comme nous n'avons pas d'obligation de le faire avant le 31 décembre, je vous propose de le reporter pour qu'il soit travaillé correctement avec les bonnes informations. Il sera donc reporté au prochain Conseil Municipal en février 2025.

M. BOLLE. C'est effectivement la meilleure solution que vous nous proposez. Normalement, ce document doit être présenté avec le Compte Administratif, document réclamé lors du vote du Compte Administratif en avril. Il arrive en décembre incomplet, chacun jugera du sérieux de la gestion. En l'occurrence, effectivement, le plus raisonnable est de le reporter au prochain Conseil.

M. le MAIRE. Il faut savoir qu'au CA de 2022/2023, la liste était complète et a été visée par le Trésor Public, mais effectivement, il y a eu un problème de diffusion de l'information complète. Nous le reportons et nous aurons l'occasion d'en rediscuter et de le commenter au prochain Conseil Municipal.

Travaux

B1 – *APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION DE VIABILITÉ HIVERNALE AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE*

M. ECHARD présente le rapport de présentation.

La voirie est une compétence de GPSEO, mais nous avons souhaité conserver cette compétence pour la période hivernale, au regard du savoir-faire des équipes et du matériel qui appartient à la ville.

GPSEO rembourse les frais engagés, aussi bien humains que matériels. Le matériel peut être utilisé à d'autres fins puisque c'est le nôtre, et eux l'entretiennent.

Commentaires

M. BOLLE. Nous avions débattu en commission d'urbanisme et un point important n'a pas été précisé, pour lequel nous voudrions avoir confirmation aujourd'hui : la convention a été modifiée et il y a un sujet sur le déclenchement des opérations. Tout le monde s'accorde à dire qu'Epône est une ville toujours très bien déneigée dès qu'il y a des problèmes climatiques de cet ordre — nous avons des Services Techniques au top depuis des années, nous les en remercions —, mais il nous a été dit en commission d'urbanisme que maintenant, il fallait attendre l'accord de GPSEO pour lancer les opérations. Même s'ils nous font confiance, la convention stipule qu'on doit leur demander leur avis avant d'agir. Avez-vous des assurances sur le fait que l'on gardera cette capacité à agir aussi efficacement que ce que nous avons fait jusqu'à maintenant grâce aux Services Techniques ?

M. le MAIRE. Oui, parce que ce sont des décisions de « bon sens ». Aujourd'hui, nous avons de très bonnes relations avec le CTC d'Aubergenville qui est dans notre juridiction et nous n'avons aucun souci là-dessus. La sécurité des habitants de la ville relève de la compétence du Maire également dans ses délégations et s'il faut que je prenne la décision une heure avant GPSEO d'envoyer les équipes, au risque de ne pas être remboursé, j'assumerai. La sécurité est plus importante.

Délibération 2024-055

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité (29 Voix Pour).

1. ***APPROUVE la convention prévoyant les modalités de coopération de viabilité hivernale et le modèle de PIVH, tels qu'annexés à la présente délibération ;***
2. ***AUTORISE le Maire à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents (notamment le PIVH mis à jour annuellement) nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;***
3. ***AJOUTE que les crédits sont :***
   - ***imputés au budget principal***
   - ***non assujettis à la TVA***
4. ***PRÉCISE que la délibération sera adressée à :***
   - ***La Préfecture de Versailles***
   - ***La Communauté Urbaine***

Urbanisme

B3 — EXTENSION DU PÉRIMÈTRE RÉGIONAL D'INTERVENTION FONCIÈRE ESPACE NATUREL DU BOUT DU MONDE

M. ECHARD présente le rapport de présentation.

L'Agence Île-de-France Nature a présenté à la commune un projet d'extension du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) sur 70 ha de terres agricoles et de terrains en berges de Seine situés entre le chemin du Giboin et l'autoroute.

La présence d'un Périmètre Régional d'Intervention Foncière permet à Île-de-France Nature de faire de la veille foncière et de lutter contre la spéculation des prix. En cas d'acquisition, elle pourra aménager et gérer les terrains, et les louer à des agriculteurs s'il s'agit de parcelles agricoles.

Commentaires

M. ECHARD souligne l'intervention de Monsieur Bolle en commission : pourquoi cela n'a-t-il pas été étendu à l'autre côté de l'autoroute ?

M. le MAIRE tient cette remarque pour pertinente et demandera s'il est possible de rallonger ce périmètre. Il précise toutefois qu'avant qu'ils puissent l'inscrire dans cette démarche, il sera nécessaire de libérer l'espace, le nettoyer, le dépolluer, etc.

M. BOLLE remercie Monsieur le Maire d'avoir retenu cette proposition.

Délibération 2024-057

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité (29 Voix Pour).

1. ***SOLLICITE l'extension auprès d'Île-de-France Nature du Périmètre Régional d'Intervention Foncière à Epône, pour une surface d'environ 70 hectares située à l'Ouest de l'Espace Naturel du Bout du Monde, inscrite en zone AP (Agricole Protégée) du PLUi.***
2. ***DIT que le plan de délimitation en annexe représente les contours de ce périmètre sur le territoire communal.***
3. ***AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à cet effet au nom et pour le compte de la Commune***
4. ***PRÉCISE que la présente délibération sera adressée à :***
   - ***La Préfecture de Versailles***

B4 — DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA VENTE, LA DÉSAFFECTATION ET LE DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTRÉE C811 SIS 1 AVENUE DU CANAL À EPONE

M. ECHARD présente le rapport de présentation.

Cette délibération a pour but de préciser la nature du projet immobilier. Au moment de la vente, en 2019, on avait un déficit important de logements sociaux et l'on confirme, dans cette délibération, que le programme fera du logement social à 100 %.

Commentaires

M. BOLLE. On connait l'histoire de cette parcelle C811, l'annexe Mairie d'Élisabethville.

M. le MAIRE. Veuillez nous l'épargner, s'il vous plait.

M. BOLLE. Rapidement tout de même pour vous expliquer notre vote contre. Ne recommencez pas à m'empêcher de parler.

M. le MAIRE. Je voudrais tout de même vous préciser quelque chose. Cette délibération est uniquement là par rapport au Contrôle de la légalité qui nous a demandé de compléter la dernière. On complète aujourd'hui avec le fait qu'il y avait des maisons sociales à faire ou pas. Je ne vous laisserai pas la parole pour refaire le débat sur toute la chose puisque ce n'est qu'une question administrative du Sous-Préfet et une demande du Contrôle de la légalité. Vous pouvez être pour ou contre ou vous abstenir, c'est votre droit, mais je ne permettrai pas un débat plus important sur ce sujet-là, d'autant plus que vous avez les commissions pour cela. Qu'avez-vous à dire à ce sujet en deux mots ?

M. BOLLE. On est sur un projet qui au départ a été vendu comme étant un ensemble de trois lots.

M. le MAIRE. Par rapport à la délibération, qu'avez-vous à dire là-dessus ? Aujourd'hui, on la reprend pour la compléter et la préciser.

M. BOLLE. C'est la troisième fois sur ce sujet-là qu'elle est passée. Il serait bien de faire les délibérations du premier coup dans les clous.

M. le MAIRE. Nous pouvons en discuter, effectivement, c'est le débat de cette délibération. Nous avons pris appui, cette fois-ci, de la Sous-Préfecture et du Secrétaire Général à qui l'on a soumis la délibération avant de la soumettre au Conseil Municipal pour qu'elle soit faite une fois pour toutes.

M. BOLLE. On voit bien une certaine fébrilité sur ce dossier d'une manière générale ; c'en est une preuve supplémentaire.

M. le MAIRE. Nous n'aurons plus de problème sur le Contrôle de la légalité là-dessus.

Délibération 2024-058

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Á la Majorité (23 Voix Pour, 6 Contre).

6 Contre : [Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ (Procuration à M. Emmanuel BOLLE) du Groupe « Epône au Cœur »],

1. **PREND acte que la désaffectation de la parcelle sise à EPONE, cadastrée section C numéro 811 a bien été effectuée.**
2. ***PRÉCISE que la délibération n° 19-09-12 en date du 26 septembre 2019 en autorisant le maire à signer une promesse de vente, l'autorisait a fortiori à signer l'acte de vente qui devait suivre.***
3. ***AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser un acte confirmant les termes de la vente intervenue le 25 octobre 2023 au profit de la Société dénommée SCI DU BOUT DU MONDE, société civile de construction vente au capital de 1000,00 euros dont le siège est à JUZIERS (78 820), 231 Avenue de Paris,***

identifiée au SIREN sous le numéro 843909730 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES, société s'étant substitué à la société ENP moyennant le prix de 450 000,00 € HT (quatre cent cinquante mille euros hors taxes).

4. ***PRÉCISE que la présente délibération sera adressée à :***
    - **La Préfecture de Versailles**

Commentaires

M. BOLLE. Je pourrais dire deux, trois mots et m'exprimer ?

M. le MAIRE. Comme vous voulez, c'est votre libre arbitre.

M. BOLLE. Le principe d'un Conseil Municipal est de pouvoir permettre la parole à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Reprenez le texte du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), reprenez le règlement intérieur.

M. le MAIRE. Le Conseil Municipal est là pour valider des délibérations et les commissions sont là pour débattre.

M. BOLLE. C'est votre lecture.

M. le MAIRE. On vous laissera la parole en fin de Conseil Municipal si vous le désirez et j'espère qu'elles concerneront uniquement les questions que vous avez posées avec le règlement.

M. BOLLE. Pas du tout.

M. le MAIRE. Donc, vous n'aurez pas la parole.

M. BOLLE. Relisez le règlement intérieur. On en reparlera tout à l'heure.

Mobilité

B5 — AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DES MOBILITÉS EN ÎLE-DE-FRANCE (PDMIF) ARRÊTÉ EN CONSEIL RÉGIONAL

M. ECHARD présente le rapport de présentation.

Le Plan des mobilités en Île-de-France (PDMIF) établit les principes pour l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement pour la période 2020-2030.

Le plan d'action est décomposé en 14 axes eux-mêmes déclinés en 46 actions. Je pourrai vous fournir le lien où lire le plan global.

Commentaires

M. le MAIRE. Le Conseil Municipal est là pour émettre un avis favorable — si vous le souhaitez — sur ce Plan des Mobilités d'Île-de-France.

M. BOLLE. Nous avons eu le débat en commission qui a donné lieu à des échanges par la suite après réception du compte-rendu : un point sur la circulation des vélos dans les rues à sens unique en zone 30. J'ai pris note que vous avez retrouvé le bon article et les dernières informations que j'ai aujourd'hui : effectivement, pour respecter le Code de la route, on peut circuler dans la rue Porte de la ville et dans la rue Saint-Martin à double sens à vélo, c'est une zone 30, seul un arrêté motivé pris par le Maire peut empêcher la circulation dans le sens contraire du sens de circulation.

La dernière information que l'on m'a donnée est que vous alliez prendre un arrêté pour interdire la circulation pour les vélos à la descente.

M. le MAIRE. C'est une idée que l'on voulait vous proposer, mais en plus de cela, c'est peut-être aussi en parler dans une future commission travaux pour prendre ensemble une décision logique sur ce sens-là.

M. BOLLE. Je vous entends et apprécie la démarche. C'est effectivement comme cela qu'il faut travailler.

M. le MAIRE. C'est un point de sécurité important.

M. BOLLE. Avant de prendre la moindre décision, je pense qu'il faut consulter les associations cyclistes.

M. le MAIRE. Nous allons déjà en parler entre élus — majorité et opposition —, et ensuite, nous allons concerter.

M. BOLLE. Nous sommes en plein dans le sujet. Si l'on veut respecter ce pour quoi l'on va voter aujourd'hui, visiblement nous allons tous voter Pour, et que l'on fait exactement le contraire dans la mise en œuvre des décisions que l'on prend, c'est une vaste hypocrisie.

M. le MAIRE. C'est un peu exagéré de dire que l'on fait tout le contraire.

M. BOLLE. Sur ce point-là.

M. le MAIRE. L'idée est d'en parler en commission, que l'on travaille ensemble le sujet et l'on essaie de proposer la solution la plus viable pour l'utilisation de ces zones 30.

M. BOLLE. On ne verra donc pas d'arrêté surgir.

M. le MAIRE. La première idée était cela, mais il semble assez dangereux malgré tout d'utiliser une voie cyclable à double sens sur la même voie cyclable, surtout dans ces petites rues étroites. La première idée était de dire on maintient un seul sens de circulation. Mais je ne veux pas créer de grosse polémique sur ce sujet quand cela concerne la sécurité de tous.

M. ECHARD. Je voudrais juste lire l'article R412-28-1 du Code de la route qui précise ce qui est autorisé sur les routes à 30 km/h. *« Lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h, les chaussées sont à double sens pour les conducteurs d'engins, de déplacements personnels motorisés, de cyclomobiles légers et les cyclistes, sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police »*. Ce qui veut dire que par défaut, on a le droit de rouler à double sens.

MME ROMAIN. Je pense qu'il serait utile d'avoir une réflexion globale sur la circulation dans la ville.

M. le MAIRE. Ce sera un autre sujet et, à mon avis, nous devrons être aidés par un cabinet professionnel sur ce sujet là.

Délibération 2024-059

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité (29 Voix Pour),

1. ***ÉMETS un AVIS FAVORABLE sur le projet de Plan des Mobilités en Île-de-France (PDMIF) arrêté par le Conseil Régional.***

2. ***PRÉCISE qu'une ampliation de la délibération sera adressée à :***
   - ***La Préfecture de Versailles***
   - ***Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France***
   - ***La Communauté Urbaine GPSEO***

Vie économique

B6 — DÉROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DÉTAIL AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

M. ECHARD présente le rapport de présentation.

Tous les ans, deux commerces nous demandent de pouvoir travailler 12 dimanches dans l'année — NOZ et PICARD. Nous sommes favorables à les laisser travailler ces 12 jours-là. L'opposition, à travers Monsieur Emmanuel Bolle, a déposé un amendement.

Commentaires

M. le MAIRE. Pour rappel, le règlement intérieur, Monsieur Bolle, que vous avez travaillé avec Monsieur Muller et auquel j'ai assisté, stipule des choses assez claires quand vous voulez faire un dépôt d'amendement. Je n'ai pas d'ego à recevoir ou ne pas recevoir un amendement, mais c'est vous qui avez signé ce règlement intérieur avec Monsieur Muller, il serait bien que vous le respectiez. Malgré tout, nous passerons à la lecture de l'amendement et nous le soumettrons au vote. Un amendement est à envoyer avant la commission, afin de pouvoir en débattre lors de la commission, et directement au maire. Je n'ai jamais reçu d'amendement sauf de la part de Monsieur Navid Hussain-Saidi aujourd'hui puisque nous avons eu l'occasion d'échanger sur le sujet.

Nous allons étudier votre amendement, nous allons le mettre en place, mais à l'avenir, je vous demanderai de respecter le règlement et de soumettre les amendements avant le jour de la commission pour pouvoir en débattre sur la commission.

M. BOLLE. Cet amendement a été discuté en commission.

M. le MAIRE. Et envoyé au Maire.

M. BOLLE. À partir du moment où le Maire est Président des commissions et où le Vice-Président de la commission est présent…

M. le MAIRE. Monsieur Bolle, ne jouez pas sur les mots ! Je vais lire l'amendement.

L'équipe d'opposition « Epône au Cœur » propose un amendement et de modifier la délibération que nous souhaitons prendre sur les dérogations au principe du repos dominical. À la place de 12 dimanches, ils n'en proposent que 6. Je le lis tel que reçu aujourd'hui.

« La question de l'ouverture des commerces le dimanche, en particulier au travers des dérogations, suscite souvent un court débat dans notre instance municipale. Depuis de nombreuses années, la ville d'Epône autorise l'ouverture des commerces de détail demandant la dérogation d'ouvrir 12 dimanches comme le prévoit la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance et l'activité et l'égalité des chances économiques. Pour l'année 2025, nous suggérons de réduire à 6 dimanches dans l'année, soit une autorisation pour les dimanches suivants :

- *Le 23 et le 30 novembre 2025*
- *Les 7, 14, 21 et 28 décembre 2025*

Prenant en considération les demandes des enseignes Noz et Picard, mais agissant en faveur du développement du commerce de proximité en centre-ville et afin de soutenir les commerçants locaux sur notre commune, nous souhaitons accorder cette dérogation à titre exceptionnel pour la période des fêtes de fin d'année, en la limitant à six ouvertures exceptionnelles annuelles au lieu des douze accordées les années précédentes.

L'objectif est d'envoyer un message à nos commerçants du centre-ville et ceux qui sont présents également lors du marché du vendredi. Le dynamisme du centre-ville passe aussi par des actions comme limiter l'ouverture des commerces sous franchise le dimanche.

Conscients des enjeux économiques, notre volonté est l'équilibre entre souplesse et réglementation, ainsi nous répondons aux demandes des entreprises, des besoins des habitants et nous envoyons un signal fort de soutien à nos commerces locaux dans la poursuite du développement de l'action de la commune en faveur de la vie économique locale. »

Je soumets cet amendement à débat maintenant si certains élus de la majorité ou de l'opposition souhaitent en reparler, sachant que j'ai pris note de cet amendement cet après-midi.

Aujourd'hui, vous proposez six ouvertures. Pourquoi pas huit ? Pourquoi pas quatre ? Pourquoi pas dix ? C'est toujours dans cet esprit de changer et de titiller sur les propositions que nous pouvons faire. Tous les magasins n'ouvrent pas les 12 dimanches, les commerces de notre centre-ville sont fermés le dimanche, donc ils n'agissent pas contre les commerces locaux. Il ne faut pas oublier que cette zone commerciale appartient à Epône également et que ce sont également nos commerçants ; à un moment donné, eux aussi ont droit à une activité économique développée au maximum. Pour les agents ou les employés qui ne désirent pas travailler le dimanche, la loi les protège pour ne pas travailler le dimanche ou alors avec une contrepartie financière ou un repos supplémentaire. Cela contribue également à un développement de notre vie économique d'être ouvert un maximum de dimanches parce que des étudiants ou d'autres personnes qui recherchent un temps partiel peuvent remplacer le samedi et le dimanche les employés qui ne souhaitent pas travailler ces jours-là, et pourront se faire plus que de l'argent de poche, consommer dans nos commerces locaux et participer ainsi à la vie économique de la ville et pouvoir payer pour certains d'entre eux des études, pour certains d'entre eux pour autre chose. Je pense que votre amendement ne peut pas être retenu par rapport aux arguments que je viens de vous donner sur l'apport économique des ouvertures des dimanches.

M. DAGORY. Je voudrais savoir où est la concurrence de Noz et de Picard par rapport au centre-ville.

M. HUSSAIN-ZAIDI. Le marché du vendredi, peut-être d'autres commerces sont amenés à venir et il y aura peut-être de la concurrence plus tard. Juste une précision : ce n'est pas du tout juste pour changer bêtement le nombre de dimanches ; on en a parlé l'année dernière — j'en parle depuis 2020 — on en avait un peu plus longuement parlé l'an dernier et je vous avais dit que je proposerai quelque chose — on l'a fait en groupe. L'idée est de couper la poire en deux, donc six, tout en pensant aux réalités économiques locales. Bien sûr que pendant les fêtes de fin d'année, les commerces font le plus de chiffre d'affaires, bien entendu une ouverture le dimanche doit être autorisée. Ce n'est pas interdire pour interdire ou autoriser pour autoriser, c'est juste mener une réflexion. Cette réflexion doit être également menée avec des commerçants, avoir leurs avis.

M. le MAIRE. Avez-vous d'autres arguments pour défendre votre amendement ?

M. HUSSAIN-ZAIDI. Je termine. C'est un moyen de continuer le débat sur ce sujet d'ouvrir six dimanches au lieu de douze comme proposé. Par contre, dans les commerces — je suis bien placé pour le savoir puisque j'étais auparavant dans le commerce — des salariés sont dans l'obligation de travailler, ils n'ont pas le choix. Je vous invite à discuter avec des salariés de Noz, et par ailleurs Picard n'emploie pas — il me semble — d'étudiants. Je vous invite à discuter avec l'ensemble de ces salariés pour essayer d'en savoir un peu plus. Il se passe autre chose que dans la Mairie.

M. LEFEVRE. Douze est un maximum, ils ne sont pas obligés d'ouvrir douze dimanches.

M. le MAIRE. Monsieur Hussain-Zaïdi, quand vous dites qu'il se passe autre chose que dans la Mairie, vous croyez que nous sommes dans une tour de Babel, que l'on ne vit pas la vie au quotidien ?

M. HUSSAIN-ZAIDI. Je ne répondrai même pas.

M. le MAIRE. J'ai travaillé 25 ans à titre personnel les dimanches et dans les sociétés qui respectent les droits du travail, il y a des conventions et des accords, on ne peut pas obliger un employé à travailler le dimanche s'il ne veut pas. Dans la pratique, il y a peut-être des excès et des dérives de certains entrepreneurs ou certains patrons, comme on aime les appeler, mais dans les entreprises importantes, les conventions sont là, protègent les salariés. Dans certaines entreprises, le travail du dimanche est payé double, voire triple ou récupéré. C'est un choix de chacun. Vos arguments, vous les tenez, j'en tiens d'autres. Je suis pour la liberté d'entreprendre.

M. HUSSAIN-ZAIDI. Au-delà du côté des salariés, il y a aussi ce que l'on veut sur la commune. Est-ce que l'on veut inciter les personnes à aller dans les commerces ou plutôt profiter d'autres évènements qu'il peut y avoir sur la commune ?

M. LEFEVRE. Les gens font ce qu'ils veulent !

M. le MAIRE. Nous sommes d'accord, il y a un sujet philosophique sur la question, sur le bien-être des personnes, il y a la volonté économique que l'on s'efforce d'avoir sur Epône et effectivement, il ne faut pas oublier que ce sont des commerçants d'Epône. Ils ne sont pas dans le centre-ville, mais Epône n'est pas que le centre-ville.

M. HUSSAIN-ZAIDI. Je n'ai jamais dit le contraire.

M. LEFEVRE. J'ajouterai que cela n'a strictement rien à voir avec le marché du vendredi.

M. BOLLE. L'amendement porté par Navid était d'envoyer un signe, un geste plus symbolique qu'autre chose aussi vis-à-vis de nos commerçants.

Amendement sur Délibération 2024-060

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, (6 Voix Pour, 23 Contre)

L'amendement n'est pas adopté.

Délibération 2024-060

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, A la Majorité (23 Voix Pour, 2 Contre, 4 Abstentions),

2 Contre : **(M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT du Groupe « Epône au Cœur »)**

4 Abstentions : [Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, Mme Sofia RAFAI (Procuration à M. Emmanuel BOLLE) du Groupe « Epône au Cœur »]

1. ***EMET un AVIS FAVORABLE sur la proposition du Maire d'accorder en 2025 le principe de 12 dérogations annuelles aux règles du repos dominical et d'autoriser ainsi les commerces implantés sur le territoire de la commune, regroupés pour les commerces suivants :***

Code APE ou NAF	*Définition précise de l'activité*
4711A	*Pour les commerces de détail de produits surgelés*
4719B	*Pour autres commerces détail en magasin non spécialisé*

Et pour les dimanches suivants au titre de l'année 2025 :

- ***Les dimanches 12, 19 et 26 octobre 2025,***
- ***Les dimanches 2, 9, 16, 23 et 30 novembre 2025,***
- ***Les dimanches 7, 14, 21 et 28 décembre 2025.***

2. ***PRÉCISE que la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise Aubergenville a été saisie, pour avis conforme,***

3. ***PRÉCISE que, sous réserve de l'avis de GPS&O, les dates seront définies par un arrêté du Maire avant le 31 décembre 2024,***

4. ***PRÉCISE que la délibération sera adressée à :***
   – La Préfecture de Versailles

Commentaires

M. HUSSAIN-ZAIDI. Madame Lourdin a donc voté Pour, cette fois-ci.

M. le MAIRE. Exactement.

M. BOLLE. Si je peux me permettre, vous me reprenez par rapport au règlement intérieur. Nous avons tous signé une Charte de l'élu, au début du mandat. Dans la Charte de l'élu, on s'engage à assister aux Conseils Municipaux, on s'engage à jouer notre rôle d'élu. Madame Lourdin, tout le monde sait qu'elle n'habite plus ici, elle n'est même plus inscrite sur les listes électorales de la commune. Il faudrait peut-être mettre les choses en accord avec la réalité.

M. le MAIRE. Son mandat lui appartient.

C- AFFAIRES GÉNÉRALES, RESSOURCES HUMAINES, FÊTES ET CÉRÉMONIES

M. le MAIRE : Avant de laisser la parole à Madame Di Perno, nous avons échangé avec Monsieur Bolle sur la façon de voter sur le sujet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que l'on vote à main levée, sans l'isoloir, etc. ? (*Non.*) Donc, nous procéderons de la sorte.

Affaires générales

C1 — DÉTERMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

MME DI PERNO présente le rapport de présentation

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Affaires Générales, Ressources Humaines, Fêtes et Cérémonie du 18 novembre,

En fonction de la diversité des thématiques qui seront abordées lors des Conseils Municipaux, et pour faire suite à la démission de leurs délégations de deux conseillers municipaux au printemps dernier, puis à la nomination d'un nouveau conseiller municipal délégué à la vie associative par arrêté ARR24-37, publié le 14 octobre 2024, il est proposé de renommer les commissions.

Principalement, il s'agit de ma commission « Administration générale, évènementiel et vie associative » et par conséquent, l'autre commission « Affaires Sociales, Vie Familiale, Petite enfance et Santé »,

1. Finances et Développement durable
2. Travaux, Urbanisme, Aménagement du territoire, Mobilité, Vie économique et Espaces verts
3. Administration générale, Evènementiel et Vie associative
4. Culture, Patrimoine, Tourisme
5. Affaires sociales, Vie familiale, Petite enfance et Santé
6. Vie scolaire et Jumelage
7. Enfance, Jeunesse et Prévention

Commentaires

M. TRUFFAUT. Nous en avions discuté en commission : dans le compte-rendu, il ne s'agissait pas d'une démission, en fait vous reprenez un arrêté. Démission ou arrêt ? À

quoi correspond l'« avis favorable ? » Je ne veux pas remettre en cause les services, peu importe, mais pour moi, c'est une prise de note, ce n'est pas un compte-rendu.

M. le MAIRE. Dans ce compte-rendu, « l'avis favorable ? » était de dire d'accord par rapport à la remarque de Monsieur Truffaut pour changer le mot démission, etc.

M. TRUFFAUT. Le mot démission n'a pas été changé. En fait, vous reprenez des arrêtés et l'on ne démissionne pas d'un arrêté. Alors, Monsieur Lefevre a démissionné ?

M. le MAIRE. À un moment donné, une personne fait acte de dire : « Je ne veux plus la délégation ».

M. TRUFFAUT. Vous reprenez sa délégation, ce n'est pas une sanction. Vous la reprenez parce que la personne n'en veut pas, qu'elle a autre chose dans sa vie, parce qu'elle déménage en Bretagne, par exemple. Donc vous reprenez sa démission, point. On ne démissionne pas d'une démission. Monsieur Lefevre a décidé de mettre fin à sa délégation pour x raisons qui le regardent, on met fin à une délégation, ce n'est pas une démission. Je voudrais que ce mot soit changé, tout le monde en était d'accord en commission ; le mot « démission » n'est pas adapté à cette situation.

M. BOLLE. J'avais une autre remarque sur la forme. Nous votons dans notre Conseil municipal du jour de nouveaux périmètres pour les commissions ; or, vous les avez convoquées avec le nom que nous sommes en train de voter. Normalement, on aurait dû réunir les commissions telles qu'elles existaient jusqu'à maintenant jusqu'au vote d'aujourd'hui. Là, vous les avez déjà actées avant même qu'on fasse le vote alors que les commissions nouvelles étaient en service. On se demande pourquoi l'on vote.

M. le MAIRE. Je note la remarque.

Délibération 2024-061

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Á l'Unanimité (29 Voix Pour).

1. ***DÉCIDE de renommer et modifier les 7 (sept) commissions municipales permanentes, par vote à main levée, comme suit :***
   - ✓ ***Finances et développement durable***
   - ✓ ***Travaux, Urbanisme, Aménagement du territoire, Mobilité, Vie économique et Espaces verts***
   - ✓ ***Administration générale, Événementiel et Vie associative***
   - ✓ ***Culture, patrimoine, Tourisme***
   - ✓ ***Affaires sociales, Vie familiale, Petite enfance et Santé***
   - ✓ ***Vie scolaire et Jumelage***
   - ✓ ***Enfance, Jeunesse et Prévention***

2. ***FIXE le nombre de membres devant y siéger, en plus du Maire, Président de droit, à 9 (neuf) comme suit :***
   - ***Groupe « Dynamic Epône » : 7 sièges***
   - ***Groupe « Epône au Cœur » : 2 sièges***

C2 — ÉLECTION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

MME DI PERNO présente le rapport de présentation

Cela reste la même chose, à part deux commissions qui deviennent, pour la mienne « Commission Administration générale, évènementiel et vie associative » et celle de Danièle Mottin, la « Commission Affaires sociales, Vie familiale, Petite enfance et Santé. »

Commentaires

M. le MAIRE. Nous vous avons soumis les propositions, vous avez gardé les mêmes personnes dans les mêmes commissions. Nous avons remis des personnes par rapport aux commissions dans lesquelles elles voulaient évoluer et travailler.

Délibération 2024-062

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Á l'Unanimité (29 Voix Pour).

1 – DÉCIDE de procéder au scrutin à main levée, à la désignation des membres des commissions municipales permanentes comme ci-après proposées :

Commission Finances et développement durable :
1. Isabelle MARTIN
2. Jacques FASQUEL
3. Danièle MOTTIN
4. Olivier ECHARD
5. Francis RIALLAND
6. Thierry ARFI
7. Rémi PUISSEGUR-RIPET
8. Emmanuel BOLLE
9. Stéphane TRUFFAUT

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

Commission Travaux, urbanisme, aménagement du territoire, mobilité, vie économique et espaces verts :
1. Jacques FASQUEL
2. Olivier ECHARD
3. Thierry ARFI
4. Pascal DAGORY
5. Guy MULLER
6. Philippe LEFEVRE
7. Raoul LIMA
8. Emmanuel BOLLE
9. Daniel RIPERT

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

Commission Administration générale, Evènementiel et Vie associative :
1. *Béatrice DI PERNO*
2. *Philippe LEFEVRE*
3. *Nathalie BAUDOUIN*
4. *Marie TAINMONT*
5. *Harmony LE CALLENNEC*
6. *Rémi PUISSEGUR-RIPET*
7. *Franck BUNEL*
8. *Stéphane TRUFFAUT*
9. *Sofia RAFAÏ*

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

Commission Culture, patrimoine, tourisme :
1. *Pascal DAGORY*
2. *Eliane GILLARD*
3. *Nicole DEMAISON*
4. *Nathalie BAUDOUIN*
5. *Marie TAINMONT*
6. *Florence JOUANNEAU*
7. *Danièle CLOUARD*
8. *Daniel RIPERT*
9. *Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI*

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

Commission Affaires sociales, Vie familiale, Petite enfance et Santé :
1. *Danièle MOTTIN*
2. *Béatrice DI PERNO*
3. *Danièle CLOUARD*
4. *Harmony LE CALLENNEC*
5. *Eliane GILLARD*
6. *Franck BUNEL*

7. Nicole DEMAISON
8. Isabelle ROMAIN
9. Sofia RAFAÏ

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

Commission vie scolaire et jumelage :
1. Didier DIROL
2. Nathalie BAUDOUIN
3. Florence JOUANNEAU
4. Danièle CLOUARD
5. Harmony LE CALLENNEC
6. Franck BUNEL
7. Nicole DEMAISON
8. Isabelle ROMAIN
9. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

Commission Enfance, jeunesse et prévention :
1. Nathalie BAUDOUIN
2. Didier DIROL
3. Florence JOUANNEAU
4. Danièle CLOUARD
5. Harmony LE CALLENNEC
6. Franck BUNEL
7. Nicole DEMAISON
8. Isabelle ROMAIN
9. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

2 – ARRÊTE la liste de noms des membres pour chacune des commissions après le recueil des candidatures et le déroulement des votes

Commentaires

M. BOLLE fait remarquer la nécessité de réunir les commissions dans une semaine comme l'exige la procédure.

M. le MAIRE signale que les commissions n'ont pas changé de vice-présidence, mais juste changé de nom.

M. BOLLE insiste : à partir du moment où l'on change les membres, il faut refaire une élection. Les vice-présidents sont élus en commission lors de la première réunion de la commission. Si l'on change les commissions, il est obligatoire de réunir ladite commission dans la semaine — encore une fois, respecte-t-on les textes ou pas ?

M. le MAIRE vérifiera ce point et respectera les textes. S'il le faut, les convocations se feront en visio.

C3 — GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE, LES COMMUNES MEMBRES ET LEURS ÉTABLISSEMENTS : ADHÉSION ET APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

MME DI PERNO présente le rapport de présentation

GPSEO propose aux communes membres de mutualiser leurs besoins afin de constituer un regroupement de commandes dans des domaines tels que les services généraux, la logistique, la formation professionnelle, les prestations techniques et d'autres encore qui sont listés dans la convention dont vous avez copie.

Cette adhésion ne nous engagera pas à participer à tous les groupements de commandes, mais seulement à ceux qui nous intéressent. Dans un premier temps, la formation professionnelle avec de la bureautique et de la prévention en matière d'hygiène et de sécurité.

Délibération 2024-063

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Á l'Unanimité (29 Voix Pour).

1. ***ADHÈRE au groupement de commandes permanent constitué entre la Communauté urbaine, les communes membres et leurs établissements,***
2. ***APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes permanent, telle que jointe en annexe.***
3. ***AUTORISE le Maire à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.***
4. ***PRÉCISE que la délibération sera adressée à :***

   – La Préfecture de Versailles

Ressources humaines

C4 — RÉGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

MME DI PERNO présente le rapport de présentation

Un décret est paru cet été. Il institue le nouveau régime indemnitaire de la Police municipale. À compter du 1er janvier 2025, il prend modèle sur le RIFSEEP appliqué dans les autres filières, en y mettant quelques nuances notamment en termes de calcul :

- La part fixe est versée mensuellement et est calculée par rapport au traitement de base et au grade de l'agent.
- La part variable peut être versée à 50 % mensuellement, le restant pouvant être versé en une fois suivant des critères définis.

La Police Municipale était la dernière filière à ne pas avoir été impactée. Ce régime indemnitaire abroge donc les anciens régimes indemnitaires perçus auparavant.

Commentaires

MME ROMAIN souhaite connaître le pourcentage d'agents qui touchent la CIA suite à l'entretien annuel.

MME DI PERNO explique que ce pourcentage est variable tous les ans, la CIA étant perçu selon l'évaluation et les compétences professionnelles de chaque agent.

M. le MAIRE. On vous le communiquera.

Délibération 2024-064

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Â l'Unanimité (29 Voix Pour).

1. **ACCEPTE** d'instituer le régime indemnitaire de la filière police municipale dans les conditions énoncées ci-dessus.
2. **VERSE** l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement selon les périodicités indiquées ci-dessus pour chacune des deux parts (part fixe et part variable),
3. **INSCRIT** les crédits nécessaires,
4. **AUTORISE** l'autorité territoriale à fixer un montant individuel pour chacune des parts aux agents bénéficiaires dans les conditions et limites énoncées ci-dessus par le biais d'un arrêté individuel.
5. **PRÉCISE** que la délibération sera adressée à :
   – La Préfecture de Versailles

D- CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

D1 — SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INTÉGRATION AU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES GPSEO

M. DAGORY présente le rapport de présentation

On en parle depuis au moins cinq ou six ans, GPSEO cherchait à mettre en commun toutes ses médiathèques et bibliothèques. Nous sommes enfin arrivés à quelque chose de concret. Un nouveau logiciel de gestion de notre bibliothèque permettra une plus grande accessibilité aux lecteurs de toutes les Médiathèques — 27 communes veulent adhérer, une dizaine sont déjà effectives, ce qui portera à 37 le nombre de Médiathèques et Bibliothèques qui adhéreront ; le lecteur aura une vision sur les propositions offertes et pourra commander à une autre bibliothèque. Il existe tout un circuit de transit de livres entre toutes les médiathèques.

La mise en place de ce logiciel est importante pour nous, car cela va offrir l'accès aux Epônois à la médiathèque de Mantes, à GPSEO, à l'Ecole Nationale de Musique, à Poissy, aux Mureaux, etc., et donc avoir un accès, par exemple, à des livres que nous n'aurons jamais parce que très onéreux.

GPSEO nous donne le logiciel et en assure l'entretien. Pour nous, le seul impact financier correspond au transfert des données de notre ancien logiciel vers le nouveau logiciel qui est à notre charge pour un peu moins de 800 €, et ce simplement pour la première année.

Cela entraîne une réorganisation de notre médiathèque afin de pouvoir ventiler les documents vers d'autres médiathèques. Le premier point de la mise en place de ce logiciel est de dire oui aujourd'hui afin de pouvoir commencer à s'organiser.

Commentaires

M. TRUFFAUT demande si les commandes de livres par les adhérents peuvent être réalisées à distance, à l'aide d'un code particulier ?

M. DAGORY précise que c'est une organisation commune à tout GPSEO, la Directrice de la Médiathèque assiste aux réunions, souvent à GPSEO, pour la mise en place de cette organisation. Pour l'instant, il n'y a rien encore de concret tant que l'accord n'est pas voté.

Délibération 2024-065

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité (29 Voix Pour).

1. ***AUTORISE Monsieur le Maire à intégrer le réseau des Médiathèques GPSEO de la Communauté Urbaine GPSEO et à signer cette convention et tous documents s'y référant.***
2. ***PRÉCISE que la délibération sera adressée à :***
   – La Préfecture de Versailles

E- ÉDUCATION, VIE ASSOCIATIVE, SPORT, ANIMATION VILLE ET JUMELAGE

Éducation

E1 — SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC SEINE YVELINES NUMÉRIQUE « NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION » POUR MAINTENANCE DES TABLETTES MISES À DISPOSITION DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES MATERNELLES

M. DIROL présente le rapport de présentation

En 2019, la commune a fait le choix de doter les enseignants des écoles maternelles de nouveaux outils numériques et pédagogiques par l'acquisition de tablettes iPad dernière génération préconisées par l'Éducation nationale.

Cet outil leur permet d'avoir accès à tous types de ressources numériques via le pack éducation de l'Éducation nationale, mais également de suivre l'évolution des compétences des élèves, induit par les programmes scolaires.

Le contrat de maintenance de ces tablettes arrivant à échéance, il est nécessaire de renouveler la convention.

Considérant l'intérêt d'une commande publique mutualisée pour réduire les coûts et optimiser les finances publiques, le projet de convention de services d'Yvelines Numériques permettra d'accéder à sa centrale d'achats — segment numérique pour l'éducation.

Vu l'avis favorable de la commission Éducation, Vie Associative, Sport, Animation Ville et Jumelage consultée le mercredi 20 novembre 2024, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette convention.

Cette convention représente 100 € pour des frais d'accès au service « numérique pour l'éducation » et 500 € de frais d'entrée à la centrale d'achats pour une commune de 2001 à 10 000 habitants.

Commentaires

M. BOLLE interroge sur le coût de cette maintenance pour lequel il y a eu débat lors du dernier Conseil, l'annexe à la convention n'était pas claire.

M. DIROL confirme que le coût est 500 € pour réviser l'ensemble de ces tablettes. En cas de frais supplémentaires, un devis sera proposé, qui sera accepté ou pas. Ils fournissent des tablettes — après devis, accepté ou pas — avec les logiciels Éducation Nationale, les prix sont relativement compétitifs.

M. le MAIRE précise que l'annexe présentait le détail de toutes les tarifications possibles.

Délibération 2024-066

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Á l'Unanimité (29 Voix Pour).

DÉCIDE :

1. ***D'APPROUVER la signature de la convention numérique pour l'éducation des services présentés qui permettra d'accéder à sa centrale d'achat — segment numérique pour l'éducation,***
2. ***D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte en ce sens,***
3. ***PRÉCISE que la délibération sera adressée à :***
   – La Préfecture de Versailles

Vie associative

E2 — ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS AYANT PARTICIPÉ À LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN 2024

M. BUNEL présente le rapport de présentation

Il est proposé d'accorder une subvention supplémentaire de 220 € à chaque association ayant participé aux fêtes de la Saint-Jean qui se sont tenues les samedi 22 et dimanche 23 juin dernier, pour un montant total de 4180 €.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES 2024
MACE	220 €
DON DU SANG	220 €
ASSOCIATION DE SERBIE	220 €
LES PÉTANQUEURS ÉPONOIS	220 €
EMBB	220 €
ARTS ET CRÉATIONS	220 €
LES PORTUGAIS D'EPONE	220 €
CLUB TEMPS DE VIVRE	220 €
CHŒUR GOSPEL	220 €
LE RANDONNEUR ÉPONOIS	220 €
ASA	220 €
DRAGON BLEU	220 €
ADN	220 €

AAPEE	220 €
AFEM	220 €
LE GARDON ÉPONOIS	220 €
JUDO CLUB	220 €
FCPE	220 €
CYCLO CLUB	220 €
TOTAL	4 180 €

Délibération 2024-067

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité (29 Voix Pour).

1. ***ACCORDE une subvention complémentaire d'un montant de 220 € à chaque association mentionnée dans le tableau ci-dessus, ayant participé à la Fête de la Saint-Jean 2024,***
2. ***PRÉCISE que la délibération sera adressée à :***
   - ***La Préfecture de Versailles***
   - ***Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie***

E3 — AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'IFEP (CHANGEMENT DE LOCAL MIS A DISPOSITION À TITRE GRATUIT)

M. BUNEL présente le rapport de présentation

L'association IFEP (Intervention, Formation, Éducation et Prévention) qui était domiciliée au 30 rue Charles de Gaulle à Epône (78680) se situe dorénavant dans un appartement, rue du Pavé, au-dessus du gardien à l'accueil du centre de loisirs, avec un accès PMR (Personnes à mobilité réduite).

Commentaires

MME ROMAIN souligne que le déménagement a eu lieu en mai ou juin et l'avenant n'arrive que maintenant.

MME BAUDOUIN informe que cette délibération n'était pas obligatoire, mais était nécessaire pour qu'ils puissent avoir la fibre.

M. BOLLE fait remarquer que ce n'est pas la première fois que des délibérations passent en Conseil Municipal sur des choses déjà actées.

MME MARTIN justifie cette délibération par une demande particulière intervenue *a posteriori* qui répond à leur besoin d'un document de domiciliation.

M. le MAIRE ajoute que c'est purement administratif, une régularisation d'adresse.

Délibération 2024-068

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité (29 Voix Pour).

1. ***APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville et l'IFEP (changement de local mis à disposition à titre gratuit),***
2. ***AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération***

3. ***PRÉCISE que la délibération sera adressée à :***
   - ***La Préfecture de Versailles***
   - ***Monsieur le Directeur de l'IFEP***

F- AFFAIRES SOCIALES, VIE FAMILIALE ET PETITE ENFANCE

F1 — RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU RELAIS PETITE ENFANCE DE MEZIERES-SUR-SEINE

MME MOTTIN présente le rapport de présentation

Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Le RPE a été créé en 2015 avec l'aide et le soutien de la CAF. Des éléments ont apporté une grande amélioration à partir de 2020. Désormais, plusieurs communes sont adhérentes — Epône, Mézières, Jumeauville, Breuil-Bois-Robert, Guerville, Goussonville, La Falaise, Boiville-en-Mantois.

Ce relais petite enfance apporte une aide aux assistantes maternelles d'une part, et aux parents qui sont à la recherche de garde d'enfants.

Aujourd'hui, sur Epône, 33 assistantes maternelles sont inscrites sur la liste du Conseil départemental et donc bénéficient de l'agrément. Sur ces 33, seules 31 sont en activité. Elles ont la possibilité d'accueillir au total 99 enfants, soit la capacité maximum autorisée, c'est-à-dire 4 enfants maximum par assistante maternelle. Une assistante maternelle peut avoir une autorisation pour 4 enfants et peut vouloir en accueillir que 2 ou 3.

La participation financière comporte une partie fixe de 2 € par habitant et une partie complémentaire de 200 € par professionnel de la commune, notre participation annuelle s'élève à environ 20 000 €.

Commentaires

M. MULLER s'informe sur le nombre d'assistantes maternelles inscrites respectivement sur Mézières et Epône et combien fréquentent l'Etablissement d'Epône.

MME MOTTIN annonce 31 assistantes maternelles inscrites d'office.

MME ROMAIN ajoute avoir demandé en commission le nombre d'enfants ainsi que le rapport d'activité.

MME MOTTIN répond l'avoir réclamé, mais pas encore reçu.

M. le MAIRE regrette le fait d'être obligé tous les ans de réclamer avec insistance ce bilan d'activité.

Délibération 2024-069

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Â l'Unanimité (29 Voix Pour).

DÉCIDE :

1. ***D'APPROUVER la convention du Relais Petite Enfance avec la commune de Mézières-sur-Seine pour une durée de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2027***
2. ***D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.***
3. ***PRÉCISE que la délibération sera adressée à :***
   - ***La Préfecture de Versailles***
   - ***Au Comptable Public de Mantes Collectivités Locales***

M. le MAIRE. Merci, Mesdames et Messieurs les élus pour cet ordre du jour de ce dernier Conseil Municipal de l'année 2024.

Comme le règlement intérieur le stipule, tout le monde a le droit de poser des questions et avoir des réponses le jour du Conseil Municipal en envoyant les questions par écrit au moins 48 h à 72 h avant la date du Conseil municipal. Nous en avons reçu 4 de la part du groupe « Epône au Cœur ».

M. BOLLE. Il y en aura trois autres.

M. le MAIRE. Vous auriez dû les envoyer par écrit.

M. BOLLE. Non, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE. Vous avez élaboré le règlement avec Monsieur Muller à l'époque, vous l'avez signé. Laissez-moi répondre déjà à vos quatre questions.

QUESTIONS ORALES

Première question :

« La gestion de la dépose des enfants au collège Benjamin Franklin est depuis longtemps un beau bazar et cela ne s'améliore pas ces derniers temps. Les flux des véhicules et la coexistence entre piétons et voitures sont sources de risques, et j'attire votre attention sur un sujet spécifique qui concerne les collégiens en situation de handicap qui bénéficient d'un transport individualisé. Aujourd'hui, ils sont déposés côté droit de la chaussée en venant de l'avenue du Professeur Émile Sergent puisque les places de stationnement situées le long du collège sont condamnées. Pourriez-vous faire le nécessaire pour que cette dépose se fasse sur le trottoir du collège ? »

M. le MAIRE. Ayant reçu la question en temps et en heure comme le stipule le règlement, lors du Conseil d'Administration du collège Benjamin Franklin qui s'est déroulé hier soir, j'ai pu évoquer la question en « questions diverses » avec les membres du Conseil d'Administration. Personne n'était au courant de cette situation, ni le Principal, ni ses agents, ni les professeurs, ni les parents d'élèves qui étaient présents. Tout le monde a pris conscience de cette difficulté pour les enfants PMR d'être obligé de traverser cette rue et se rendre de l'autre côté.

Nous sommes en plan Vigipirate, alerte attentats au maximum, le dispositif de la condamnation des places de parking est imposé par la Préfecture pour des raisons de sécurité. Il n'empêche, il faut travailler une solution pour que les enfants soient déposés réellement tout près du portail et n'aient pas la rue à traverser.

Nous allons nous revoir avec le Principal du collège et certains parents d'élèves. Une première chose a été évoquée sur le sujet : signaler aux chauffeurs de taxi qui amènent ces enfants qu'ils ont la possibilité de passer de l'autre côté et également de se mettre à l'angle, après la deuxième barrière, puis en marche arrière les déposer. Donc, sensibiliser les chauffeurs de taxi pour leur demander de venir jusque-là. Ce sujet va être travaillé avec les membres du Conseil d'Administration du collège. Madame Cécile DUMOULIN était également présente et en a pris connaissance. Tout le monde va faire le nécessaire pour éviter ce genre de situation.

M. BOLLE. Merci d'avoir pris en considération cette demande ; je transmettrai vos informations à la personne qui m'avait posé la question.

M. le MAIRE. Si effectivement une personne vous a sollicité sur la question, peut-être un parent d'un enfant concerné, qu'elle intervienne également auprès de la société de taxi qui les emmène.

MME ROMAIN. Les taxis craignent peut-être d'être dans l'illégalité.

M. BOLLE. Il faut que les consignes soient claires.

M. le MAIRE. On a évoqué un marquage au sol, nous verrons ce que nous allons trouver comme solution pour éviter cela.

Deuxième question :

« Dans la journée du 28 novembre, plusieurs nouveaux panneaux de Stop ont été posés route de Vélannes. Aucune information préalable n'a été faite ni sur le site de la ville, ni sur la page Facebook, ni sur Epône en poche. Qui est à l'origine de cette initiative ? N'aurait-il pas été opportun d'informer la population d'autant plus que certains panneaux sont posés très en hauteur et peu visibles lors des premiers passages ? »

M. le MAIRE. Je rappelle un peu l'historique par rapport à ce sujet. Depuis un an, j'ai reçu deux pétitions d'une cinquantaine de personnes sur le sujet pour m'alerter sur les incivilités rue Saint-Germain, route de Velannes et surtout sur la traversée du quartier de Velannes. Nos services techniques, suite à ces demandes de riverains et Epônois, se sont rapprochés du service du Département et de la CU afin d'imaginer un dispositif peu onéreux et rapide à installer avant d'entamer des études d'aménagements de type plateaux, ralentisseurs, écluses, etc. Par rapport à toutes les solutions proposées, nous avons décidé d'adopter le plan d'installation de panneaux et marquages Stop à des carrefours stratégiques et ensuite, nous verrons si cette démarche porte ses fruits ou pas.

Il faut rappeler que la CU avait lancé en 2023 des comptages, trafic et vitesse, sur la route de Vélannes ; ces derniers avaient révélé une augmentation du trafic avec également des vitesses excessives.

M. BOLLE. Pourrez-vous nous communiquer les comptages de GPSEO route de Velannes ?

M. le MAIRE. Nous allons le noter. La hauteur des panneaux a été étudiée afin d'assurer la sécurité de tous et qu'ils soient visibles par tous et correspond tout à fait à la règlementation en vigueur. Avec l'apparition en masse des trottinettes, la hauteur minimum des panneaux est passée de 2,30 m à 2,50 m pour avoir un passage possible sous les panneaux.

Par rapport à la communication, suite à notre demande, GPSEO a déployé son plan d'action plus vite que prévu, sans nous prévenir. On a déjà des ressentis et des retours de riverains très positifs sur la question. Réellement, la vitesse a été réduite dans la traversée du quartier de Velannes et sur la route de Velannes, même si des voitures grillent ces stops, qu'ils les voient au dernier moment. J'ai demandé à la Police municipale d'être présente, de mener différentes actions sur le sujet et concernant les Epônois, de faire des rappels à l'ordre le temps que cela rentre dans les esprits — un seul rappel à l'ordre. Et une communication est prévue dans « Epône Magazine ».

M. BOLLE. Un point me gêne au niveau de l'aménagement : il y a un stop route de Velannes des deux côtés, mais il n'y en a pas pour la résidence Nexity. Donc, si des personnes sortent de Nexity sans marquer l'arrêt, c'est un peu dangereux.

M. le MAIRE. Un miroir doit être posé pour les gens qui viennent de la résidence Nexity. On avance par étape pour sécuriser le site. Et s'il faut encore l'affiner, on l'affinera ; c'est important, cela peut réellement faire gagner des vies et non briser des destins;

MME ROMAIN. De même, dans la rue Daniel Bricon — ce n'est peut-être pas la Mairie qui gère cette voie-là —, mais à l'intersection du Chemin de l'Ormeteau, un stop serait le bienvenu.

M. le MAIRE. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ces problèmes d'incivilité et de vitesse trop importante sur ces routes-là, je vous remercie de suivre cette démarche de sécurisation des abords de la ville. Nous continuerons à travailler ensemble en commission sur le sujet de la sécurisation. D'ailleurs, c'est sur l'une de vos interventions, Madame Romain, que nous avons mis le stop aussi au niveau de la rue Saint-Martin puisqu'elle a été changée de sens pour la rendre un peu plus sécurisée également. Nous sommes dans cette démarche commune pour le bien-être des habitants.

Pour information, une autre route est aussi dangereuse et accidentogène : la Route de Septeuil, un sujet sur lequel nous travaillons également avec GPSEO. Des études d'aménagement de trottoirs, route de Septeuil, demandés par les riverains, sont en cours. Un plan d'aménagement nous sera communiqué fin décembre pour des travaux en 2025. Dès que j'ai le plan d'aménagement, j'inviterai tous les riverains de la route de Septeuil sur place à une petite réunion publique pour leur présenter le projet de la mise en sécurité de ce tronçon de route et de la traversée de leur quartier.

Troisième question :

« Suite à la réfection de la rue du Pavé, pouvez-vous communiquer la date à partir de laquelle la partie haute sera éclairée ? Point déjà évoqué lors de précédents conseils ? »

M. le MAIRE. Lors du précédent Conseil, j'avais évoqué ces travaux en deux phases. La première phase serait de refaire l'enrobé et les parties des trottoirs en graves pour qu'ils puissent être utilisés et refaire les différentes signalétiques au sol — stop, arrêts de bus, etc. La deuxième phase de travaux aura lieu en 2025 avec la pose des lampadaires et l'on finira les enrobés sur les trottoirs. Pourquoi ces travaux en deux phases ? Une ou deux parcelles n'appartiennent pas à GPSEO — c'est en cours de régularisation ; à partir de ce moment-là, on pourra réaliser la fin des travaux. En 2025 : enrobé des trottoirs, éclairage public et réfection de l'abri de bus en face de la Résidence du Château.

M. TRUFFAUT. Qui gère la sécurité pendant les travaux ? Est-ce la ville ou GPSEO ?

M. le MAIRE. C'est GPSEO.

M. TRUFFAUT. Ce n'est pas optimal. J'admets que nous avons eu des intempéries, mais des bouts de route qui n'étaient pas raclés étaient restés pendant plusieurs jours sans être signalés ; un camion un peu mal signalé était complètement dans le noir à cet endroit là ; il y avait aussi des plaques d'égout qui dépassaient et n'étaient pas signalées...

M. le MAIRE. Nous ferons une lettre à GPSEO. Je suis complètement d'accord avec vous pour l'avoir vécu en direct. On demandera, selon les entreprises suivantes qui feront les travaux de réfection des voiries chez nous, que ce soit pris en compte.

Quatrième question :

« Des habitants des nouvelles constructions louées par Yvelines Résidence sont victimes de dégâts des eaux, parfois importants, et ont rencontré des difficultés pour que le bailleur fasse le nécessaire. La commune a-t-elle et entend-elle appuyer leur demande ? »

M. le MAIRE. Je serai assez bref dans ma réponse à cette question afin d'éviter de trop nommer des personnes. Le CCAS a pris note de ce dossier et a été informé de ce dossier le 30 octobre, interpellé par une résidente sur ce sujet, il n'a jamais été informé avant de cette situation. Le 31 octobre, la responsable du CCAS, avec photos à l'appui, a fait une demande d'intervention en urgence. Le 8 novembre, on a fait une relance auprès du bailleur sur le désordre sanitaire et on a demandé de transmettre une réponse à la locataire sur les mesures mises en œuvre. Le bailleur a répondu le jour même, informant que la situation de la résidente est prise en compte par leur service et attend de faire passer les experts d'assurance.

M. BOLLE. Qu'ils aient répondu au courrier est la moindre des choses, mais ils ont répondu de manière un peu floue.

M. le MAIRE. La question est-elle : « Entend-on et faire quelque chose ? » Le service de la ville, le CCAS que par ailleurs je remercie de son efficacité, est très à cheval sur ce sujet d'insalubrité sur les logements dans la ville. Même quand cela ne concerne pas un parc social, nous intervenons — ce qui est le cas. Nous avons été informés le 30, nous sommes intervenus le 31, nous sommes réintervenu le 8 et l'on re-interviendra si l'on voit qu'ils ne sont pas intervenus.

J'ai épuré la liste des questions qui m'ont été envoyées par écrit. Y a-t-il d'autres questions ?

M.BOLLE. Pour clarifier une bonne fois pour toutes ces histoires de 72 heures. Cela fait partie des modifications que l'on a apportées ensemble au règlement intérieur après votre élection puisque le règlement a été adopté le 24 septembre 2020. Il y a eu une modification de délibération le 14 décembre 2023 — et nous avons bien fait de le faire, sur la réponse que vous avez apportée sur le collège, le fait de l'avoir avant vous a permis de poser la question au CA. C'est l'esprit dans lequel on avait fait cette modification.

M. le MAIRE. Et pour pouvoir vous apporter des réponses, les travailler.

M. BOLLE. Pour autant, il est bien écrit : « *Afin de faciliter le travail des services et de permettre aux élus une meilleure activité, les questions orales seront transmises dans la mesure du possible par courrier électronique 72 heures avant la séance* ». Dans la mesure du possible. Nous nous étions mis d'accord sur le fait de pouvoir continuer à poser des questions en fin de Conseil. On n'attend pas, dans ce cas, d'avoir la réponse aussitôt. En revanche, on continue à poser des questions en fin de Conseil avant que vous donniez la parole au public, y compris sur des points que l'on n'avait pas pu anticiper.

M. le MAIRE. Cela voulait dire qu'il fallait faire au mieux pour les poser avant 72 heures, mais si vous les posiez 48 heures ou 24 heures avant, c'était mieux.

M. BOLLE. Non, ce n'était pas cela sur quoi on s'était mis d'accord. Ne mentez pas.

M. le MAIRE. Vous avez trois questions, posez-les ; si j'ai des réponses, je vous les apporterai, sinon je vous les apporterai au prochain Conseil Municipal.

M. BOLLE. J'aurais pu poser la première question pendant les échanges sur le compte-rendu. La caméra au temple de David est-elle enfin raccordée ? Nous l'avions évoqué au dernier conseil, il devait y avoir une caméra de sécurité au temple de David.

M. le MAIRE. Une tranchée a été faite pour l'éclairage du temple de David, mais pour l'instant, il n'y a pas de caméra prévue.

M. le MAIRE donne à la parole à Monsieur PAVARD, Directeur des Services Techniques et Aménagement. C'est pour électrifier le temple de David de manière à réparer les désordres qui sont à l'intérieur, installer des déshumidificateurs, d'éclairer aussi le temple de David et l'extension de la vidéo protection est prévue plus tard. La tranchée est faite, les fourreaux sont passés et les câbles aussi.

M. BOLLE. Merci. Le dernier point est par rapport au sujet que vous avez reporté. J'avais préparé une intervention par rapport à cela puisque nous avons eu l'information un peu tard.

Nous avons appris que l'on avait acquis au total pour 121 000 € de terrains pour la reconstruction des terrains de tennis. J'ai deux questions par rapport à ce sujet.

Toutes les personnes qui se sont penchées sérieusement sur ce dossier, dont les associations de défense de l'environnement, reconnues comme « Sauvons les Yvelines » ou « JADE » avec laquelle j'ai pu échanger, arrivent aux mêmes conclusions que ce que l'on vous dit depuis des mois, voire des années : le choix actuel qui a été fait est désastreux sur le plan écologique et même si beaucoup d'argent public est engagé…

M. le MAIRE. Le choix actuel de quoi, Monsieur Bolle ?

M. BOLLE. Le choix actuel de faire un nouveau collège à l'endroit où vous voulez le faire et que vous avez donné au Département. Vous savez très bien de quoi je parle.

M. le MAIRE. Soyez précis avec vos questions, je ne suis pas dans votre tête.

M. BOLLE. Même si beaucoup d'argent public a été engagé par le Département, principalement en études, le coût économique total reste délirant. On rappelle à nouveau, puisque vous voulez que je sois précis, qu'un terrain exploitable en l'état est disponible à Mézières pour accueillir un nouveau collège. Là, avant de pouvoir poser la première pierre, il va falloir détruire les infrastructures existantes du club de tennis, entreprendre…

M. le MAIRE. Monsieur Bolle, est-ce que vous n'outrepassez pas le droit que je vous donne à poser des questions ?

M. BOLLE. Je fais un propos liminaire.

M. le MAIRE. Après, je me tiendrai *stricto sensu* au règlement intérieur.

M. BOLLE. C'est un sujet important qui intéresse beaucoup de gens.

M. le MAIRE. Perfectionnez vos dons de comédien !

M. BOLLE. Je ne fais pas de la comédie, je parle d'un sujet sérieux, mais apparemment, ça n'intéresse pas grand monde. Donc, le choix que vous avez fait avec le Département suppose de détruire les infrastructures actuelles du club de tennis, entreprendre de coûteux travaux pour la couverture du TRAPIL — on attend toujours le montant des travaux d'ailleurs du TRAPIL. Vous deviez nous le communiquer.

M. le MAIRE. Je crois que cela a été validé. C'est un peu plus d'un million d'euros, de mémoire.

M. MULLER. Je crois 1,3 M€.

M. le MAIRE. Vous l'avez voté récemment au Conseil Départemental.

M. BOLLE. 1,3 M€ pour la couverture du TRAPIL. Donc, destruction des infrastructures actuelles, 1,3 M€ pour couvrir le TRAPIL, pour reconstruire les nouveaux terrains de tennis, 2,5 M€ au bas mot, et enfin, détruire le collège actuel. Tout cela, c'est des étapes que l'on n'aurait pas si l'on avait construit le collège à Mézières.

M. le MAIRE. Où l'auriez-vous mis à Mézières ?

M. BOLLE. Là où l'on avait prévu de mettre l'école intercommunale puisque vous ne voulez plus la faire.

M. le MAIRE. Donc, à la gare.

M. BOLLE. Oui, on en a assez parlé.

M. le MAIRE. Vous voulez que l'on précise tout ? Vous préférez faire un collège à Mézières-sur-Seine plutôt qu'à Epône.

M. BOLLE. Oui, compte tenu de l'intérêt général, et du coup, insupportable pour les finances publiques. Oui.

M. le MAIRE. L'intérêt général de qui ?

M. BOLLE. L'intérêt général au sens large, l'ensemble des personnes concernées par la décision.

M. le MAIRE. Pour vous, l'intérêt général est d'envoyer tous nos enfants jusqu'à la gare...

M. BOLLE. Pas tous.

M. le MAIRE. ... alors qu'ils peuvent aller tout près de chez eux sur un terrain dans la nature.

M. BOLLE. Pas tous. On rénove le collège actuel et on construit le nouveau collège à Mézières. On l'a déjà évoqué dix fois.

M. le MAIRE. Vous l'avez évoqué dix fois, vous le re-évoquez une onzième fois, alors permettez-moi de le re-évoquer une onzième fois.

M. BOLLE. L'irréparable n'a pas encore été commis puisque les travaux n'ont pas commencé.

M. le MAIRE. Monsieur Bolle, arrêtez avec cette démagogie.

M. BOLLE. Je peux aller au bout de ma demande si vous me laissez finir. Juste le coût pour les finances d'Epône. Parlons de cela aussi, cela nous concerne !

M. le MAIRE. Arrêtez ! Aujourd'hui, vous vous réveillez dix ans après !

M. BOLLE. Le coût pour les finances d'Epône s'annonce très lourd.

M. le MAIRE. En 2008, vous étiez déjà au pouvoir, Monsieur Bolle. Vous aviez la possibilité de choisir le terrain du collège où vous vouliez, vous pouviez même le mettre à Gargenville.

M. BOLLE. J'ai été élu un an ! Arrêtez, vous l'avez déjà sorti l'autre fois. Je finis juste.

M. le MAIRE. Pourquoi qu'un an ? Pourquoi vous n'êtes pas resté six ans ?

M. BOLLE. Je finis. Si les terrains sont bien construits à l'endroit que vous avez choisi, le Département a annoncé consacrer une enveloppe de 1,2 M€ ; or, pour avoir deux terrains couverts, il faut compter au moins 1 M€ supplémentaire. Pour tenir compte de l'inondabilité des terrains dont on a parlé...

M. le MAIRE. Posez votre question, Monsieur Bolle. Donnez-nous le total de ce que vous avez calculé et posez-nous votre question.

M. BOLLE. Ce n'est pas mon métier et je n'ai pas le total. J'aimerais bien le connaître, justement. On vient d'apprendre que c'est 1,3 M€ pour le TRAPIL, c'est une information que l'on n'avait pas. Je trouve que cela permet de faire résonner le projet de manière différente. J'en viens à ma question.

M. le MAIRE. Avec votre démagogie, vous opposez deux groupes de personnes dans la ville d'Epône.

M. BOLLE. Ce n'est pas une démagogie, c'est l'intérêt général.

M. le MAIRE. Vous opposez un club de tennis à toutes les autres personnes qui attendent un collège depuis 20 ans. C'est honteux ce que vous faites !

M. BOLLE. Vous avez promis à vos interlocuteurs du club de tennis que les nouveaux terrains seraient opérationnels début 2026 — vous l'avez rappelé au début du Conseil. À ma connaissance, ils ne disposent toujours pas aujourd'hui d'un engagement écrit ni du Département ni de vous-même.

M. le MAIRE. Qui « ils » ?

M. BOLLE. Les membres du bureau du club de tennis. Ils n'ont pas d'engagement écrit de votre part ?

M. le MAIRE. Non.

M. BOLLE. D'accord. Pouvez-vous aujourd'hui vous engager par écrit auprès des 250 adhérents du club de tennis pour leur garantir qu'ils disposeront des infrastructures nécessaires à la survie du club début 2026 ? Comme vous leur affirmez depuis l'origine.

M. RIALLAND. Vous avez fini quand ? Vous faites du cinéma et rien d'autre !

M. BOLLE. Il y a une question posée, la deuxième arrive.

M. le MAIRE. Monsieur Bolle, on va vous laisser poser votre deuxième question, il n'y a pas de souci — c'est bientôt Noël, c'est votre cadeau de Noël.

M. BOLLE. C'est gentil, vous être trop aimable, merci, c'est bien !

M. le MAIRE. Avez-vous vu tout ce que vous avez déballé comme chiffres, etc., pour poser la question de savoir si on va faire les cours de tennis en 2026 ? À quoi cela a à faire avec le coût du collège ? J'aurais préféré que vous posiez la question directement : « Voulez-vous vous engager par écrit que de nouveaux cours de tennis seront reconstruits ? » Cela n'a rien à voir avec tout ce que vous venez de déballer juste avant. Ou alors, c'est moi qui n'ai pas compris votre démarche d'argumentaire. Je trouve que la question « Est-ce que vous vous engagez à construire des cours de tennis ? » est une question beaucoup plus constructive et sur laquelle on peut travailler, plutôt que tout ce que vous venez de dire avant sur le collège.

M. BOLLE. Pouvez-vous partager avec le Conseil Municipal dans un premier temps, et au-delà avec l'ensemble des administrés — par exemple, dans le prochain « Epône Magazine » — le montant du financement qui devra être supporté par la commune pour maintenir en vie le club de tennis, même avec des infrastructures qui vont être réduites de moitié ? Parce que l'on parle de six terrains aujourd'hui pour arriver à trois terrains demain. Si vous avez la réponse, donnez-la-moi, si vous ne l'avez pas, j'attendrai.

M. RIALLAND. Le tennis a toujours coûté à la commune. Vous n'étiez pas là que le tennis coûtait déjà ! Vous n'étiez pas encore à Epône, le tennis il y a 40 ans coûtait déjà et il nous a toujours coûté !

M. BOLLE. C'est un service à la population.

M. le MAIRE. En fait, avec vos démarches, c'est ce type de réaction que vous créez. Vous opposez les uns aux autres. On va arriver à se dire : moi, je préfère le collège plutôt que le tennis ; moi, je préfère le tennis plutôt que le collège... C'est dangereux, ce que vous faites, je vous le rappelle.

M. BOLLE. Non, on peut avoir les deux.

MME ROMAIN. Ce qui est aberrant, c'est d'avoir cette idée-là de détruire les tennis pour construire le collège. Déjà au départ.

M. le MAIRE. Madame Romain, c'est connu depuis le début. Le premier jour où j'ai su la démarche de faire le collège à la place des cours de tennis — vous pourrez demander aux membres du bureau du club de tennis — je suis allé les voir deux ou trois jours après dans la foulée pour leur annoncer que ce sera fait...

M. BOLLE. Fin 2021.

M. le MAIRE. Dès que je l'ai su, dès que cela a été voté et dès que cela a été pris en compte. Où étiez-vous en 2021 pour faire d'autres propositions ?

M. BOLLE. J'étais là, Monsieur !

M. le MAIRE. Et vous les avez faites ou pas ?

M. BOLLE. Bien sûr que si !

M. le MAIRE. Non, il n'y a rien eu.

M. BOLLE. Reprenez les comptes-rendus du Conseil Municipal. Vous êtes incroyablement menteur ! Comment pouvez-vous oser ! On va reprendre les comptes-rendus ! C'est incroyable ! Là, vraiment, je suis scotché !

M. MULLER. Monsieur Bolle...

M. le MAIRE. Je vais répondre à votre question. Je continue de travailler avec les membres du bureau du club de tennis sur la reconstruction des courts de tennis et l'on est attaché à travailler dans ce sens-là pour aller au plus vite pour essayer de limiter la rupture d'activité du club de tennis par rapport à actuellement. Il faut reconstruire un cours de tennis, d'ailleurs je m'y suis engagé auprès des membres, il y a des comptes-rendus avec les membres du bureau du club de tennis qui le font ; on a des réunions assez fréquentes. D'ailleurs, on en a encore une demain avec les représentants du Département. J'attends effectivement un courrier — je ne sais pas si je l'aurai demain — de la part du Département, parce que je peux m'engager, mais cela n'engage que Monsieur Jovic Ivica ; ce n'est pas moi qui ai les moyens du Département pour faire un collège et un club de tennis. Je peux m'engager à suivre et à couvrir les deux terrains ou les trois terrains, selon les finances de la ville, selon les devis qui seront sortis, comme je l'ai toujours dit aux membres du bureau du club de tennis. Si aujourd'hui vous et votre collectif contre la démolition des cours de tennis...

M. BOLLE. Ce n'est pas mon collectif. Nous avons la même analyse, ce n'est pas pareil.

M. le MAIRE. En tout cas, ils ont les mêmes chiffres que vous. Donc, si vous et votre collectif êtes prêts à travailler pour la reconstruction de ces cours de tennis au plus vite et oublier toute votre histoire de transformer un collège d'Epône et de le mettre à Mézières-sur-Seine, qui plus est dans une zone encore plus qu'inondable que les zones des terrains du club de tennis — et j'ai les papiers qui le prouvent...

MME ROMAIN. On ne construit pas à la gare ?

M. le MAIRE. On construit partout dans les zones inondables, c'est autorisé. Si on nous critique sur un terrain pour des courts de tennis, on peut vous critiquer également sur les terrains sur la gare, mais c'est autorisé de construire partout, vous le savez, Madame Martin l'a rappelé tout à l'heure. Si vous êtes prêt à travailler dans cet esprit de reconstruire les courts de tennis au plus vite pour essayer de limiter au maximum la perte d'activité, vous êtes les bienvenus à ces réunions de travail. Si c'est pour dire qu'il faut déplacer le collège et qu'il ne faut pas toucher au club de tennis, cela ne sert à rien. Aujourd'hui, on est parti dans une démarche où l'on a besoin d'un collège rapidement, on a besoin que ce collège sorte en septembre 2027. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Je vous l'ai rappelé tout à l'heure, vous aviez la possibilité à un moment donné de votre vie politique de pouvoir le mettre en place, vous ne l'avez pas fait.

M. BOLLE. Je n'ai jamais été Maire, Monsieur Jovic.

M. le MAIRE. On l'a mis en place, on s'est battu avec Monsieur Muller. Monsieur Muller s'est battu au Département pour qu'on puisse avoir un collège. Malgré les dépenses et les déficits du Département des Yvelines aujourd'hui, c'est le seul collège dans les Yvelines qui est maintenu. Il vaut mieux tenir quelque chose dans la main qu'aller chasser quelque chose que l'on n'a pas. Aujourd'hui, si l'on va chasser quelque chose que l'on n'a pas, on ne l'aura jamais et du coup, le train va nous passer sous le nez et l'on n'aura pas de collège non plus à Epône. L'idée aujourd'hui est de travailler main dans la main sur ce collège parce que nos enfants en ont besoin, parce que les enseignants en ont besoin, parce que tout le monde en a besoin dans la ville, et bien entendu, travailler comme je m'y suis engagé — peut-être pas par écrit, mais s'il faut le faire, je le ferai parce que cela fait partie de vos questions — à retravailler et à reconstruire ces courts de tennis, à chercher les subventions possibles au maximum pour essayer d'accéder à la demande des membres du bureau du club de tennis d'arriver jusqu'à trois terrains de tennis couverts. Aujourd'hui, aucune promesse n'a été faite au club de tennis. On travaille sur deux terrains couverts et

un terrain extérieur, mais avec les démarches que l'on a faites avec le Département, avec le bureau du club, le club de tennis a redessiné les plans pour faire des propositions au Département, elles ont été acceptées, l'architecte doit retravailler ce plan sur l'AVP (avant-projet) pour pouvoir répondre à la demande du club de tennis. Ce sera quelque chose d'évolutif avec effectivement la possibilité de rajouter un ou deux tennis extérieurs pour arriver quasiment à la configuration actuelle.

M. BOLLE. Qui financera les un ou deux tennis extérieurs ?

M. le MAIRE. Cela ne veut pas dire que ce sera demain. Ce sera dans un plan pluriannuel d'investissement de la ville d'Epône avec des subventions ou pas selon ce que l'on aura. Je l'ai toujours dit : on investira uniquement sur les parties où l'on a des subventions qui sont fléchées en face. J'ai parlé au Sous-Préfet récemment de cette histoire du club de tennis qui l'oppose au collège. Il trouve cela réellement décalé de dire qu'un club de tennis est d'intérêt général par rapport à un collège.

M. BOLLE. Ce n'est pas ce que l'on dit. Vous aimez bien déformer les propos.

M. le MAIRE. C'est ce que j'ai lu. Aujourd'hui, je réitère mon appel à vous toutes et tous de ce collectif contre la démolition et les destructions des courts de tennis de travailler plutôt avec nous d'une manière constructive à la reconstruction des courts de tennis que de remettre toujours en cause un collège que l'on a fort besoin à Epône et qui est sur le point d'arriver, qui est voté. Vous le savez, Monsieur Bolle, et arrêtez de dire le contraire, si jamais on devait changer de projet sur le collège, on repasserait sur dix ans, et on n'a pas les dix ans.

M. BOLLE. Ce n'est pas vrai !

M. le MAIRE. Si, c'est vrai ! Il faut retrouver les terrains, il faut refaire les études, il faut retrouver le financement, il faut refaire les plans de projet.

M. BOLLE. Vous n'avez jamais demandé à Mézières s'ils ont des terrains.

M. le MAIRE. Aujourd'hui, vous parlez de Mézières parce que vous avez entendu dire que l'on ne voulait plus de l'école intercommunale, mais jusqu'à présent, c'était une école intercommunale qui était présentée. On l'aurait mis où ce collège ?

M. BOLLE. Demandez aux élus de Mézières, parlez-vous ! C'est la ville d'à côté !

M. le MAIRE. Si Mézières-sur-Seine a besoin d'un collège, il défend sa position pour faire un collège à Mézières-sur-Seine. Je suis là, Monsieur Bolle, pour défendre les intérêts des Epônois et pas des Mézièrois. La différence entre vous et moi, Monsieur Bolle…

M. BOLLE. Il y a beaucoup de différences entre nous, Monsieur Jovic.

M. le MAIRE. … c'est que vous vous voyez déjà maire d'Epône et de Mézières-sur-Seine. Vous voyez ce que je veux dire ? Moi, je reste Maire d'Epône, pas d'Epône-Mézières-sur-Seine, je n'ai pas cette ambition. À un moment donné, je protège les intérêts des Epônois avant tout, en priorité ; les intérêts des Epônois, si vous voulez bien l'entendre, c'est ce nouveau collège. Travaillez avec moi et avec le bureau du club de tennis pour construire ces nouveaux tennis au plus vite.

M. BOLLE. Nous avons tous les deux la volonté, je pense…

M. le MAIRE. J'ai répondu à vos questions, Monsieur Bolle, même si vous ne les avez pas posées comme il fallait, je vous remercie d'avoir écouté la réponse que je vous ai apportée. Vous m'avez posé la question, je vous ai répondu.

Je vous remercie de votre attention, toutes et tous. Je lève la séance de ce Conseil Municipal et je vous remercie de votre participation à toutes et tous.

La séance est levée à 23 h 16

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Affiché le 13 FEV. 2025

MAIRIE D'ÉPONE N° 18 (Yvelines)

Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Daniel RIPERT

Secrétaire de séance

MAIRIE D'ÉPONE N° 18 (Yvelines)